







# Massif de la Malepère

Site Natura 2000 : SIC FR9101452

# Document d'objectifs du site Natura 2000 « Massif de la Malepère » : tome 2 Mesures de gestion









**AVANT-PROPOS** 

Nous arrivons au terme de la mission d'opérateur qui a été confiée par l'Etat au CIVAM du Razès et

de la Malepère et à la Chambre d'Agriculture de l'Aude pour le site Natura 2000 « Massif de la

Malepère ».

Le document qui est proposé ce jour est le fruit d'un travail conséquent de la part de tous les acteurs

concernés. Tout au long de cette démarche en tant qu'opérateur, nous avons eu le souci de

respecter en particulier deux points:

- Appliquer systématiquement une concertation efficace,

- Dans la mesure de nos moyens, faire preuve de toute la rigueur nécessaire tant dans le

suivi des études que dans la rédaction, le rendu et la diffusion des documents.

Attaché à faire prévaloir l'intérêt général dans une opération mobilisant des fonds publics, il me

semblait primordial de respecter ces deux points.

L'élaboration de ce document d'objectifs a mis en évidence, et ceci à toutes ses étapes, la position

incontournable et centrale de la profession agricole en matière de protection de l'environnement et

de maintien du tissu social dans une zone rurale comme la notre. En cela, je peux dire que le choix

de se positionner en tant qu'acteur principal dans cette opération était le plus judicieux et évident

aujourd'hui.

Cependant, à l'avenir, il me semble indispensable que les collectivités locales s'impliquent

activement dans l'animation de ce projet avec les acteurs de terrain afin que le devenir du Massif de

la Malepère ne soit pas le fait de la seule profession agricole mais la préoccupation de tout citoyen

concerné par la préservation de l'environnement et le développement de ses territoires.

José MONTEL, Agriculteur chargé du dossier Natura 2000

pour le CIVAM du Razès et de la Malepère

### DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 « FR9101452 MASSIF DE LA MALEPÈRE »

### Maître d'ouvrage

Etat (Direction départementale des Territoires et de la Mer de l'Aude)

Suivi de la démarche : Cathy CATELAIN/ Catherine CHAIX/ Christine MEUTELET - DDTM de l'Aude
Nathalie LAMANDE/ Patrick BOUDAREL - DREAL LR

### **Opérateur**

CENTRE D'INITIATIVE POUR VALORISER L'AGRICULTURE ET LE MILIEU RURAL (CIVAM) du RAZÈS et de la MALEPÈRE avec l'appui technique de la Chambre d'Agriculture de l'Aude

### Rédaction du document d'objectifs

**Rédaction / Coordination**: Agnès ALQUIÉ, Stéphanie RUBIO - Chambre d'Agriculture de l'Aude **Cartographie**: Cyril KLEIN – cellule cartographique SAFER LR/Chambre d'Agriculture de l'Aude **Contribution au diagnostic écologique** (rédaction / cartographie): Nicolas GEORGES, Antoine CHAPPUIS, Vincent RUFFRAY - BIOTOPE

Validation scientifique : François ROMANE - CSRPN Languedoc-Roussillon

### Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats ouverts (mai à juillet 2008) : « Nicolas GEORGES, Antoine CHAPPUIS/ BIOTOPE -2008»

Cartographie des habitats forestiers (juillet à septembre 2008) : « Nicolas GEORGES, Antoine CHAPPUIS/ BIOTOPE- 2008 »

Inventaire de « groupes taxonomiques » (2008) : « Nicolas GEORGES, Antoine CHAPPUIS/ BIOTOPE- 2008»

### Crédits photographiques (couverture)

VERGE Jean-Luc, ALQUIE Agnès, RUBIO Stéphanie, RUFFRAY Vincent, CHAPPUIS Antoine

### Référence à utiliser

- ALQUIE Agnès, RUBIO Stéphanie - Chambre d'Agriculture de l'Aude 2008-2010

# Sommaire

Préambule	5
I- Les objectifs de conservation des habitats et espèces	5
II- Les objectifs de gestion	7
La définition des niveaux de priorité et de faisabilité des actions	7
2. Les objectifs de gestion par fiche opération (tableau récapitulatif)	9
III- Les fiches opération	12
Présentation de la fiche opération type	13
2. Les fiches opération	
IV- Les mesures contractuelles	52
1.1 Les contrats Natura 20000 et les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (	(MAET)52
1.1.1 Les cahiers des charges des mesures contractuelles	53
1.1.2. Les préalables à la contractualisation : les diagnostics	53
1.1.3. Le respect des procédures réglementaires	53
1.2 Les cahiers des charges des contrats natura 2000	54
1.2.1 Liste des actions contractuelles de gestion	54
1.2.2. Cahier des charges des contrats natura 2000	57
1.2.2.1 Contenu d'un cahier des charges type	57
1.3 Cahiers des charges des actions	58
2. La charte Natura 2000	84
(Document complet « la Charte Natura 2000 Massif de la Malepère » CF. ANNEXE 1)	
3. Les mesures transversales	85

V- Prévisionnel de réalisation	86
1. Récapitulatif des actions et estimation des coûts	86
2. Calendrier de réalisation prévisionnel	93
VI- Périmètre du site	96
Table des cartes	97
Annexe I : Charte Natura 2000	98

### **Préambule**

Le présent document constitue le programme opérationnel du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101452 « Massif de la Malepère » désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ». Il reprend les objectifs de conservation définis en étroite collaboration avec les acteurs locaux et les naturalistes au cours de la première phase d'élaboration du DOCOB et validés lors du Comité de Pilotage du 23 juin 2009.

Les inventaires scientifiques réalisés par les naturalistes ont permis d'identifier les espèces et les habitats d'intérêt communautaire (IC) présents sur la Malepère. La préservation de certains d'entre eux a été retenue comme « <u>enjeux prioritaires</u> » :

### - Pour les Espèces de chiroptères :

1304 - le Grand Rhinolophe

1303 - le Petit Rhinolophe

1310 - le Minioptère de Schreibers

1308 - la Barbastelle d'Europe

1321 - le Murin à oreilles échancrées

1305 – le Rhinolophe Euryale

### - Pour les Habitats naturels:

6210 - les Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)

6510 - les Pelouses maigres de fauches de basse altitude (*Alopecurus pratensis – Sanguisorba officinalis*)

Les autres habitats et espèces présents sur le site classés en « autres enjeux » sont les suivants :

### - Pour les Habitats naturels:

9340 - Forêts à Quercus ilex et quercus rotundifolia

3140 - Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à chara spp.

7220 - \*Sources pétrifiantes avec formation de travertins (cratoneurium)

### - Pour les Espèces

1083 - Le lucane cerf-volant

# I- Les Objectifs de conservation des Habitats et Espèces

Du croisement des éléments scientifiques et socio-économiques de l'état des lieux, a émergé les objectifs de conservation des Habitats et des Espèces.



Six objectifs de conservation ont été définis lors des réunions des groupes de travail dans le cadre de l'élaboration du DOCOB, et validés en COPIL ( 8 juillet 2010) :

- Objectif 1 : Maintien ou amélioration de l'état de conservation des chiroptères
- <u>Objectif 2</u>: Restauration et entretien des habitats herbacés pour préserver les habitats naturels et habitats d'espèces à vocation agricole ou pastorale
- <u>Objectif 3</u>: Maintien en bon état de conservation des forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia en poursuivant les modes de gestion actuels
- <u>Objectif 4</u>: Maintien en l'état des habitats humides ponctuels (eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp» Et \*Sources pétrifiantes avec formation de travertins)
- <u>Objectif 5</u>: Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des espèces, habitats naturels, et habitats d'espèces
- Objectif 6 : Suivi des paramètres écologiques

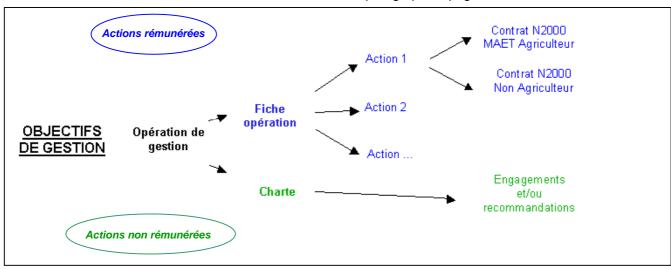
Dans la perspective de remplir chacun des objectifs, des listes d'actions ont été élaborées et recensées dans des « **FICHES OPERATION** ».

Les outils ainsi que les financements permettant leur mise en œuvre y sont détaillés :

- Contrat Natura2000
- Mesures Agro- Environnementales Territorialisées (MAET)
- Charte Natura 2000

Les Fiches Opérations sont classées par ordre de priorité et de faisabilité.

L'ensemble de ces éléments est résumé dans le tableau 1 paragraphe 2 page 10.



<sup>\*</sup> habitat prioritaire

## II- Les objectifs de gestion

### 1. La définition des niveaux de priorité et de faisabilité

Afin de hiérarchiser les actions de gestion, un système de notation comprenant trois niveaux de priorité a été défini. La notion de **priorité** renvoie à une notion « scientifique » qui permet de classer le niveau d'enjeu pour la conservation des espèces à protéger. Elle se décline selon trois échelles de valeur :

- « Prioritaire »
- « Secondaire »
- « Faible »

La notion de faisabilité renvoie à une notion « socio-économique » qui tient compte des difficultés techniques, humaines et financières de mise en œuvre de l'opération. Elle est fortement liée à l'intérêt qu'elle suscitera sur le terrain. De plus, certaines actions, bien que prioritaires, sont plus complexes techniquement à mettre en œuvre, et demanderont parfois des études préliminaires et des investissements. Ce critère complémentaire au critère de « priorité » définit trois niveaux de faisabilité :

- « Difficile »
- « Possible »
- « Facile »

Les éléments considérés dans la définition de cette faisabilité sont :

### Faisabilité technique :

- Contraintes écologiques et techniques (capacité de restauration des habitats...),
- Cahier des charges à respecter au niveau de la réalisation
- Statut foncier (propriétaires unique ou multiple, public ou privé),
- Maîtrise d'ouvrage (présence ou absence de maître d'ouvrage (MO) potentiels),
- Réalisation d'études préalables (diagnostics, maîtrise d'œuvre, incidences...).

### Faisabilité « humaine » :

- Possibilité d'appropriation de la mesure par les acteurs du territoire
- Niveau de remise en question par rapport à la cohérence des pratiques existantes
- Facilité d'identification des acteurs

### Faisabilité financière :

- Coût d'investissement,
- Coût d'entretien,
- Moyens de financements (mesures contractuelles ou non).

### ❖ Niveau de faisabilité « difficile » :

Contraintes techniques importantes, réalisation d'études préalables de maîtrise d'œuvre et d'incidence, propriétaires fonciers multiples et privés, pas de maître d'ouvrage identifié, coût de réalisation élevé, mesure non contractuelle...

### ❖ Niveau de faisabilité « possible » :

Contraintes techniques modérées, propriétaires multiples publics et privés, réalisation préalable de diagnostic et d'étude de maîtrise d'œuvre, présence d'un maître d'ouvrage potentiel, coût de réalisation modéré...

### ❖ Niveau de faisabilité « Facile » :

Contraintes techniques faibles, propriétaire foncier public, présence d'un maître d'ouvrage identifié, réalisation de diagnostic préalable, faible coût de réalisation, mesure contractuelle.

# 2. Les objectifs de gestion par fiche opération (Tableau 1)

Objectifs du DOCOB	N°fiche opé DOCOB	Priorité/faisabilité	Intitulé de la fiche opération dans le DOCOB	Actions de la fiche opération
1 - Maintien ou amélioration de l'état		<b>-</b> 1. 1. 6 1. 1. 1.	Entretien et restauration du	Action CHIR 1.1 : Sensibilisation des propriétaires de bâtis (signature de la charte)
de conservation des	CHIR 1	Priorité: Prioritaire Faisabilité: Possible	patrimoine bâti, gîte à	Action CHIR 1.2 : Réalisation d'un diagnostic du bâti préalablement à la contractualisation
chiroptères			chiroptères	Action CHIR 1.3 : Les aménagements possibles
	CHIR 2	<b>Priorité:</b> Secondaire	Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture	Action CHIR 2.1 : Réaliser un diagnostic environnemental en vue de la description des milieux en place (dont leur état de conservation), des travaux possibles à mener
		Faisabilité: Possible	phytosamanes en viliculture	Action CHIR 2.2 : Réduire l'usage des pesticides
	CHIR 3	<b>Priorité:</b> Secondaire	Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires en grandes	Action CHIR 3.1 : Réaliser un diagnostic environnemental en vue de la description des milieux en place (dont leur état de conservation), des travaux possibles à mener
		Faisabilité: Possible	cultures	Action CHIR 3.2: Réduire l'usage des pesticides
		Priorité:	Conversion à l'Agriculture	Action CHIR 4.1 : Réaliser un diagnostic environnemental en vue de la description des milieux en place (dont leur état de conservation), des travaux possibles à mener
	CHIR 4	Secondaire Faisabilité: Possible	Biologique et maintien de l'Agriculture Biologique	Action CHIR 4.2 : Conversion à l'Agriculture biologique
				Action CHIR 4.3 : Maintien de l'agriculture biologique
	CHIR 5 Priori		Adapter l'utilisation des produits de traitement antiparasitaire du bétail	Action CHIR 5.1 : Sensibilisation / formation des agriculteurs/éleveurs à l'emploi de traitements antiparasitaires moins rémanents et moins nocifs pour la faune.
		Faisabilité: Facile	traitement antiparasitaire du betair	Action CHIR 5.2 : Aide au diagnostic vétérinaire
				Action CHIR 6.1 : Réaliser un diagnostic environnemental
		Priorité: Secondaire	Maintenir, entretenir et restaurer les linéaires et formations	Action CHIR 6.2 : Entretenir les haies
	CHIR 6	Faisabilité: Possible	arborées (haies, bocages,	Action CHIR 6.3. Entretenir les arbres isolés ou en alignement
			bosquets)	Action CHIR 6.4 : Entretenir les vergers
				Action CHIR 6.5 : Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique
	CHIR 7	Priorité: Prioritaire	Assurer la présence d'arbres	Action CHIR 7.1 : Réaliser un diagnostic sylvicole et environnemental
	Of life?	Faisabilité: Possible	âgés dans les peuplements	Action CHIR 7.2. Abandonner toute intervention sur des arbres
				Action CHIR 8.1 : Réaliser un diagnostic environnemental (enjeux biodiversité)
	CHIR 8	Priorité: Secondaire	Maintenir ou créer des milieux	Action CHIR 8.2 : Création ou rétablissement de mares
	S	Faisabilité: Possible	aquatiques et humides (mare)	Action CHIR 8.3 : Entretien de mares

Objectifs du DOCOB	N°fiche opé DOCOB	Priorité/faisabilité	Intitulé de la fiche opération dans le DOCOB	Actions de la fiche opération
	LA CHARTE NATURA 2000	Priorité: Prioritaire Faisabilité: Facile	Recommandations et engagements	3.1 Les recommandations et engagements généraux 3.2. Les milieux herbacés 3.3. Les milieux forestiers 3.4. La mosaïque agricole 3.5. Les zones humides 3.6. les activités de loisirs et toutes activités pratiquées sur le site 3.7. Autres activités : Entretien de la voirie départementale et communale 3.8. Bâti d'habitation
			Restauration et entretien des	Action HABH 1.1 : Réalisation de diagnostics biodiversité et pastoral préalables aux contrats
	HABH 1	Priorité: Prioritaire Faisabilité: Possible	pelouses sèches avec gestion pastorale	Action HABH 1.2 : Travaux d'ouverture : Débroussaillage selon les techniques et en période autorisées déterminées par les diagnostics biodiversité et pastoral
2 -Restauration et			pastoraio	Action HABH 1.3 : Entretien et gestion pastorale avec tenue d'un cahier d'enregistrement
entretien des habitats herbacés pour préserver		HABH 2 Priorité: Prioritaire Faisabilité: Possible	Restauration et entretien des Prairies de fauche avec gestion pastorale et fertilisation limitée	Action HABH 2.1 : Réalisation de diagnostics biodiversité et pastoral préalables aux contrats
les habitats naturels et habitats d'espèces à vocation agricole ou				Action HABH 2.2: Travaux d'ouverture Si nécessaire selon diagnostics avant contrat d'entretien ": Débroussaillage selon les techniques et en période autorisée (hors périodes de reproduction de la faune et de la flore) déterminée par les diagnostics biodiversité et pastoral
pastorale				Action HABH 2.3: Entretien mécanique et Gestion pastorale avec limitation de la fertilisation et tenue d'un cahier d'enregistrement
	LA CHARTE NATURA 2000	Priorité: Prioritaire Faisabilité: Facile	Recommandations et engagements	3.1 Les recommandations et engagements généraux     3.2. Les milieux herbacés
3 - Maintien en bon état de conservation des forêts à Quercus ilex et Quercus rotundifolia en poursuivant les modes de gestion actuels	LA CHARTE NATURA 2000	Priorité: Prioritaire Faisabilité: Possible	Recommandations et engagements	3.1 Les recommandations et engagements généraux     3.3 Les milieux forestiers
4 - Maintien en l'état des habitats humides ponctuels	LA CHARTE NATURA 2000	Priorité: Secondaire Faisabilité: Facile	Recommandations et engagements	3.1 Les recommandations et engagements généraux 3.5. Les zones humides

Objectifs du DOCOB	N°fiche opé DOCOB	Priorité/faisabilité	Intitulé de la fiche opération dans le DOCOB	Actions de la fiche opération
			MESURES TRAN	ISVERSALES
5 - Communication,				Action COM 1.1 : Créer et diffuser des plaquettes d'information à destination du grand public et des professionnels (gestionnaires forestiers privés, agriculteurs)
sensibilisation et information des acteurs locaux et du			Sensibiliser et informer sur les	Action COM 1.2: Création et diffusion d'un livret d'information sur les aménagements favorables aux colonies de chiroptères à l'attention des propriétaires de bâtis.
public à la découverte,	COM 1	Priorité: Prioritaire Faisabilité: Facile	espèces et habitats d'intérêt	Action COM 1.3 : Réalisation d'un panneau d'information/d'avertissement à proximité d'un gîte et/ou habitat fréquentés par les chiroptères à destination du grand public
la protection et au respect des espèces, habitats naturels, et habitats d'espèces			communautaire	Action COM 1.4 : Organiser des rencontres/journées techniques avec des professionnels (gestionnaires forestiers privés, agriculteurs) et des propriétaires amenés à être en contact avec des chiroptères
Habitats a copecco				Action COM 1.5: Communiquer sur les actions menées (animations, presse, site web, etc.)
		Priorité: Prioritaire à		Action NAT 1.1 : Réalisation d'un suivi tous les deux ans des colonies connues de chiroptères en bâti
NAT 1	NAT 1		suivi des colonies de chiroptères	Action NAT 1.2: Localisation des zones forestières prioritairement utilisées par les chiroptères
		raisabilite. Facile		Action NAT 1.3 : suivi des populations d'insectes
6- Suivi des paramètres écologiques	NAT2 Priorité: Secondaire Faisabilité: Possible à difficile		Recherche par radiopistage des territoires de chasse utilisés par les chiroptères d'intérêt communautaire de la colonie de La Caune	Action NAT 2.1 : Recherche par radiopistage des territoires de chasse utilisés par les chiroptères d'intérêt communautaire de la colonie de La Caune
	NAT 3	Priorité: Prioritaire Faisabilité: Facile	Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire	Action NAT 3.1: Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire
				Action ANIM1.1 : Assurer l'animation générale nécessaire à la mise en oeuvre du DOCOB
				Action ANIM 1.2 : Assurer la mise en œuvre des objectifs de contractualisation
				Action ANIM 1.3 : Assurer la mise en œuvre des actions non contractuelles
7- Animation	ANIM 1	Priorité: Prioritaire Faisabilité: Facile	Mise en oeuvre et animation du DOCOB	Action ANIM 1.4 : Assurer l'animation particulière relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles, en assurer la mise en œuvre et le suivi.
				Action ANIM 1.5 : Assurer la communication
				Action ANIM 1.6 : Assurer la coordination des suivis scientifiques et écologiques
				Action ANIM 1.7 : Assurer le suivi de la mise en œuvre du DOCOB, le suivi des actions menées et la mise à jour du DOCOB

### 1.1 Les cahiers des charges des mesures contractuelles

Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 envisagés sur le site, font référence aux cahiers des charges des mesures contractuelles éligibles figurant dans la circulaire DPN/SDN N°2007-3 du 21 novembre 2007 et sont consultables en annexe.

Les cahiers des charges des mesures agro-environnementales territorialisées qui seront proposées aux exploitants de la Malepère restent à préciser mais seront conformes à ceux définis par les textes de la circulaire 2010 « Mesures agro-environnementales » DGPAAT/SDEA/C2010-3059 du 7 juin 2010 et adaptés aux particularités du site.

## III- Les fiches opération

Les fiches opérations sont présentées dans la suite de ce document accompagnées d'un calendrier prévisionnel de réalisation. Une évaluation financière du coût des actions de gestion a été réalisée sur la base de documents existants (référentiels, études...) et à dires d'experts. Un tableau récapitulatif dans la partie V- « Calendrier de réalisation prévisionnel » détaille par actions ces estimations. Ces coûts (exprimés hors taxes) devront par la suite être redéfinis précisément sur devis.

# 1. Présentation de la fiche opération type

CODE FICHE	INITITIII	E DE L'OPERATION DE	GESTION	PRIORITE:
CODE FICHE	INTITIOL	FAISABILITE:		
Objectifs	Objectifs définis dans le DOCOB			
But de l'opération	But de l'op	pération		
,	Н	abitats naturels		Espèces
Éléments favorisés par l'opération	Habitats d favorisés	intérêt communautaire	Espèces d'int	érêts communautaires favorisés
		DESCRIPTION DE	S ACTIONS	
Localisation géo	graphique	: fait référence à une carto	ographie dans	le cas d'une action ponctuelle
	Descri	ption des actions		Coût en € sur 6 ans
Action i	: Intitulé de	l'action et description de l'a	action	Coût indicatif minimum et maximum hors taxe
		MODALITES DE L'	OPERATION	
Cadre de mise en œuvre	Action i	Mesure contractuelle correspondante :  - Contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier : contrat sur des surfaces ni agricoles et ni forestières  - MAEt : Mesure Agro Environnementale territorialisée : contrat sur des surfaces agricoles destiné exclusivement aux agriculteurs  - Contrat forestier sur des surfaces forestières destiné exclusivement aux forestiers.  Ou  Mesure hors contrat Natura 2000 et MAEt  Financeurs potentiels : financeurs susceptibles d'être sollicités pour le financement d'actions contractuelles ou non contractuelles  cf. Cahiers des charges en annexes		
Indicateurs de suivi	Eléments plantées)	permettant de suivre la réa	lisation des ac	tions (ex : linéaire de haies
Indicateurs d'évaluation		permettant d'évaluer l'évolu ex : % de recouvrement d'u		servation des habitats et des
Maîtres d'ouvrage potentiels	Porteurs potentiels de l'action			
Partenaires techniques potentiels	Partenaires techniques potentiels			
	_	CALENDRIER DE MI	SE EN ŒU\	VRE
N° d'action	Année	l l		
Actions i		Date de réalisation		

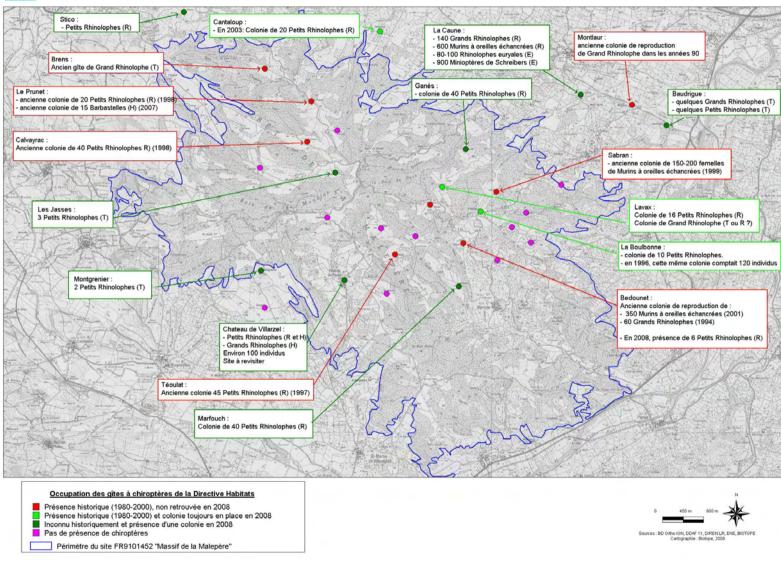
# 2. Les fiches opération

CHIR1	Entretien et restauration du pa chiroptères	PRIORITE: PRIORITAIRE FAISABILITE: POSSIBLE			
Objectifs	maintien ou amélioration de l' (Habita	état de conservation c ats d'espèces)	les chiroptères		
But de l'opération	<ul> <li>Conserver les gîtes existants et maintenir un réseau de gîtes potentiels dans le bâti</li> <li>Permettre aux espèces de renforcer leur population et éventuellement à d'autres espèces de s'implanter. Protection directe des chiroptères par la mise en place d'aménagements spécifiques ou l'entretien d'équipements existants adaptés.</li> <li>Maintenir ou accroître la disponibilité en gîtes dans les constructions humaines pour les chiroptères. Ces gîtes peuvent constituer un lieu de transit, d'hibernation ou de reproduction selon la période, les espèces et les caractéristiques du bâtiment (température, humidité, luminosité, fréquentation humaine)</li> </ul>				
	Habitats naturels	Espèc	es		
Éléments favorisés par l'opération		bers e incrées			
	DESCRIPTION DES	ACTIONS			
	ographique : cf. Carte p16 : Bâtiments abrit ents). Objectif potentiel : 10 à 15 bâtiments		nies de chauves souris.		
	Description des actions		Coût en € sur 6 ans		
Action 1 : Sensil - Réunion d'inforr - Diffusion d'une d - Visite des bâtim	- 4 jours d'animation 1000€ - 10 jours de conception 2500€ + cout impression 700€ - 15 visites : 7.5 jours d'intervention 1875€ (250€/jour)				
Action 2 : Réalis En vue de définir souris en place o - conseils 1 - propositio	1 jour de travail/bâtiment (380€/jour)				

Action 3 : Les a	ménagements p	ossibles					
Aider à la rénova	der à la rénovation des toitures						
Créer des ouvert	ures au niveau de	es portes, volets et fer	nêtres				
Aménager des ch	niroptières* au niv	eau des ouvertures d	'un bâtiment			tur dovic	
Construire et poser des microgîtes artificiels à chiroptères Réserver une partie des combles pour les chiroptères Favoriser un système de fermeture traditionnel  * Ouverture adaptée aux chauves-souris						Sur devis	
		MODALITES DI	E L'OPERATIO	ON	I		
	Action 1	Charte Natura 2000					
Cadre de mise	Action 2	Action préalable au	contrat natura	2000			
en œuvre		Contrat Natura 2000	<u>:</u>				
	Action 3	Action 3 A32323P- Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site (sur devis des travaux)					
		Financeurs : Europe	(FEADER, FE	DER), Etat, c	ollectivités loc	ales	
Indicateurs de suivi	- Nombre de bâ	es d'aménagements n timents aménagés é aux chiroptères	nis en place				
Indicateurs d'évaluation	comptage direct présence (quan	imaux fréquentant le t ou en sortie de gîte tité de guano au sol, r naux fréquentant les g	au détecteur estes de proie	d'ultrasons) o	u abondance	des indices de	
Maîtres d'ouvrage potentiels							
Partenaires techniques potentiels	CAUE, Associat	ions naturalistes, Arti	sans				
		CALENDRIER DE	MISE EN C	EUVRE			
N°d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Actions 1 à 3	Animation	х	Х	Х	Х	Х	

Document d'objectifs du site Natura 2000 du Massif de la Malepère

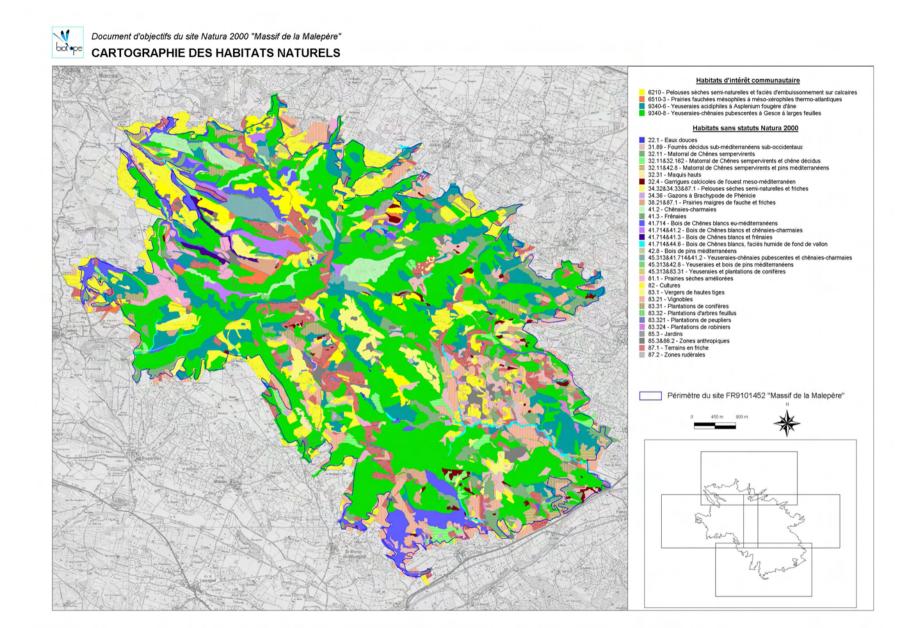
### LOCALISATION PASSÉE ET ACTUELLE DES GÎTES À CHIROPTÈRES DE LA DIRECTIVE HABITATS



CHIR2	LIMITER L'UTILISATION DES PRODUITS PHYTOSANITAIRES EN VITICULTURE			PRIORITE: SECONDAIRE FAISABILITE: POSSIBLE
Objectifs	Maintien	ou amélioration de l'ét	at de conservation d	les chiroptères
But de l'opération	Encourager les pratiques respectueuses des équilibres écologiques  Améliorer la qualité trophique des habitats de chasse des chauves-souris en incitant les agriculteurs à limiter l'utilisation des intrants agricoles (pesticides).			
	На	bitats naturels	Espè	ces
Éléments favorisés par l'opération	1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schre			e ancrées
		DESCRIPTION DES A	CTIONS	
Localisation (	géographique	: cf. cartographie p20 des h	abitats naturels: 386 hecta	ares de vignes
	De	escription des actions		Coût en € sur 6 ans
contractualisation	Action 1 : Réaliser un diagnostic d'exploitation et environnemental préalable à la contractualisation  En vue de la description des milieux en place (dont leur état de conservation), des travaux possibles à mener.			
Action 2 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires  - herbicides : réduire l'utilisation des traitements.  - insecticides : déclencher les traitements uniquement en cas de dépassement de seuil d'infestation ou analyse de risque.  195 000€ Cf Cahier des Charges MAEt				Cf Cahier des
	MODALITES DE L'OPERATION			
Action 1  Diagnostic d'exploitation : engagement unitaire Cla			: financement dans le	

		Combinaison de mesures possibles :
		<u>MAET1</u> :
		263€/ha+105€/an/exploitant (le montant de la phyto 1 reste à définir en
		fonction du nombre de bilans fixés)
		PHYTO 01 : bilan de la stratégie de protection des cultures
		PHYTO 05 : réduction progressive du nombre de doses homologuées de
		traitements phytosanitaires hors herbicides
		PHYTO 10: absence de traitement herbicide sur l'inter-rang en cultures
		pérennes
		CI4 : diagnostic d'exploitation
		CI2 : formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires
		<u>MAET2</u> :
		92€/ha+37€/an/exploitant (le montant de la phyto 1 reste à définir en
		fonction du nombre de bilans fixés)
		PHYTO 01 : bilan de la stratégie de protection des cultures
		PHYTO 04 : réduction progressive du nombre de doses homologuées de
	Action 2	traitement herbicides
		CI4 : diagnostic d'exploitation
		CI2 : formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires
		MAET3:
		249€/ha+37€/an/exploitant (le montant de la phyto 1 reste à définir en
		fonction du nombre de bilans fixés)
		PHYTO 01 : bilan de la stratégie de protection des cultures
		PHYTO 04 : réduction progressive du nombre de doses homologuées de
		traitement herbicides
		PHYTO 05 : réduction progressive du nombre de doses homologuées de
		traitements phytosanitaires hors herbicides
		CI4 : diagnostic d'exploitation
		CI2 : formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires
		Seules deux mesures par type de couvert végétal peuvent être souscrites
		Financeurs : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales
Indicateurs de suivi	- Nombre de co	ntrats et de MAE ter signés et surfaces engagées
Indicateurs d'évaluation	Variation entom	ofaune : cf. fiche NAT1 : suivi entomofaune
Maîtres d'ouvrage potentiels	Exploitants agri	coles, communes

Partenaires techniques potentiels  Chambre d'Agriculture, coopératives agricoles, CIVAM DU RAZES, Fédérations des Vignerons Indépendants						
	CA	LENDRIER DE	MISE EN O	EUVRE		
N°d'action	N° d'action Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6					
Actions 1 à 2	Animation	Х	х	х	х	х



CHIR3	Limiter l'utilisation des produits phytosanitaires en grandes cultures			PRIORITE: SECONDAIRE FAISABILITE: POSSIBLE
Objectifs	Maintien	ou amélioration de l'ét	at de conservation d	les chiroptères
But de l'opération				
	Hal	bitats naturels	Espè	ces
Éléments favorisés par l'opération  1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schre 1308 Barbastelle d'Europ 1321 Murin à oreilles éch 1305 Rhinolophe Euryale				e ancrées
		DESCRIPTION DES A	CTIONS	
Localisation (	géographique	ct. cf. cartographie p.20 des l	nabitats naturels : 626 hec	tares de cultures
	De	scription des actions		Coût en € sur 6 ans
Action 1 : Réalis contractualisation		c d'exploitation et environ	nemental préalable à la	Forfait 3 jours de travail (380€/jour)
En vue de la de travaux possibles	•	lieux en place (dont leur ét	at de conservation), des	et CI4 (96€/an/exploitation)
Action 2 : Rédui	re l'usage des p	esticides		, ,
<ul> <li>herbicides : réduire leur utilisation et développer des techniques alternatives ou mixtes, les adventices pouvant être gérées de façon agronomique.</li> <li>insecticides : déclencher les traitements uniquement en cas de dépassement de seuil d'infestation ou analyse de risque</li> </ul>				345000€ cf. Cahier des Charges MAEt
	MODALITES DE L'OPERATION			
Action 1 Préalable au contrat Natura 2000				

		Combinaison de mesures possibles :		
		<u>MAET1</u> :		
		65€/ha/an/exploitant (le montant de la phyto 1 reste à définir en fonction du		
		nombre de bilans fixés)		
		PHYTO 14: Réduction progressive du nombre de doses homologuées de		
		traitements herbicides		
		PHYTO 01 : bilan de la stratégie de protection des cultures		
		Cl2 : formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires		
		Ou		
		CI1 : formation sur la protection intégrée		
		Cl4: diagnostic d'exploitation		
		<u>MAET2</u> :		
		<b>152€/ha/an/exploitant</b> (le montant de la phyto 1 reste à définir en fonction		
		du nombre de bilans fixés)		
		PHYTO 05 : Réduction progressive du nombre de doses homologuées de		
		traitements phytosanitaires hors herbicides		
		PHYTO 01 : bilan de la stratégie de protection des cultures		
	Action 2	SOCLER 01 : Socle relatif à la gestion des rotations en grandes cultures		
		CI4 : diagnostic d'exploitation		
		CI2 : formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires		
		Ou		
		CI1 : formation sur la protection intégrée		
		<u>MAET3</u> :		
		<b>74€/ha/an/exploitant</b> (le montant de la phyto 1 reste à définir en fonction du		
		nombre de bilans fixés)		
		PHYTO 15 : Réduction progressive du nombre de doses homologuées de		
		traitements phytosanitaires hors herbicides		
		PHYTO 01 : bilan de la stratégie de protection des cultures		
		CI2 : formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires		
		Ou		
		CI1 : formation sur la protection intégrée		
		CI4 : diagnostic d'exploitation		
		Financeurs : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales		
Indicateurs de	Nombre de cont	rats signés et surfaces engagées		
suivi				
Indicateurs d'évaluation	Variation de l'en	tomofaune : cf. fiche NAT1 : suivi entomofaune		

Maîtres d'ouvrage potentiels	Exploitants agricoles, coopératives agricole, CIVAM DU RAZES					
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture, coopératives agricoles, CIVAM DU RAZES					
	CA	LENDRIER DE	MISE EN O	EUVRE		
N°d'action	Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6					
Actions 1 à 2	Animation	х	х	Х		

CHIR 4	CONVERSION A L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET MAINTIEN DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE			PRIORITE: SECONDAIRE FAISABILITE: POSSIBLE	
Objectifs	Maintien ou	amélioration de l'ét	at de conservation d	es chiroptères	
But de l'opération	Améliorer la qualité	Encourager les pratiques respectueuses des équilibres écologiques  Améliorer la qualité trophique des habitats de chasse des chauves-souris en incitant les agriculteurs à limiter l'utilisation des intrants agricoles (pesticides, engrais, phytosanitaires).			
	Habitat	ts naturels	Espè	ces	
Éléments favorisés par l'opération	1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schreibers 1308 Barbastelle d'Europe 1321 Murin à oreilles échancrées 1305 Rhinolophe Euryale				
		DESCRIPTION DES A	CTIONS		
386 hectares de v	vignes	egraphie p20 des habitats	s natureis .		
	Descri	ption des actions		Coût en € sur 6 ans	
Types de culture	es concernés : Vitico	ulture, grandes cultures	s, élevage, arboriculture		
En vue de la de travaux possibles	Action 1 : Réaliser un diagnostic d'exploitation et environnemental préalable à la contractualisation  En vue de la description des milieux en place (dont leur état de conservation), des travaux possibles à mener.  Forfait 3 jours de travail (380€/jours de Cl4 (96€/an/exploitation)				
à l'Agriculture b périmètre du site vigueur	<ul> <li>Action 2 : Conversion à l'Agriculture Biologique, accompagnement à la conversion à l'Agriculture biologique des parcelles agricoles situées dans ou en dehors du périmètre du site Natura 2000 selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur</li> <li>215 000€</li> <li>10% des surfaces er vigne et en grandes cultures (37 ha vignes ; 63 ha GC)</li> </ul>				
	Action 3 : Maintien de l'Agriculture biologique, accompagnement des exploitations pratiquant l'agriculture biologique selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur  42 000€ Cf cahiers des charges MAEt				
	MODALITES DE L'OPERATION				
	Action 1 Préalable au contrat Natura 2000				

		Action hors cont	rat Natura 200	0 et MAEt		
	Action 2	MAE Nationale (	CAB3 (350€/h	a/an)		
		Financeurs: Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales				
	Action hors contrat Natura 2000 et MAEt					
	Action 3	MAE Nationale N	<b>∥AB3</b> (150€/h	a/an)		
		Financeurs : Eur	ope (FEADER	, FEDER), Eta	at, collectivités	locales
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés et surfaces engagées en AB					
Indicateurs d'évaluation	Diversité des espèces d'intérêt communautaire					
Maîtres d'ouvrage potentiels	Exploitants agricoles					
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture, CIVAM DU RAZES, BIOCIVAM, Coopératives agricoles					
	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE					
N°d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Actions 1 à 3	Animation	Х	Х	Х		

CHIR 5	Adapter l'utilisation des pr traitements antiparasitaires s		PRIORITE: SECONDAIRE FAISABILITE: FACILE		
Objectifs	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des chiroptères				
But de l'opération	Les insectes coprophages forment ur certaines espèces de chiroptères. Ils i espaces pastoraux en particulier pour che L'objectif est de diminuer l'apport de proafin de réduire les conséquences sur la dinsectes coprophages.  - Sensibiliser les agriculteurs / él insectes par certains traitements - Inciter les agriculteurs à opter prespectueux de l'environnement Favoriser le développement alimentaire de nombreuses espècements antiparasitaires. Les alternar par une analyse croisée de l'impact de pratiques agricoles et des matières active Cette action s'inscrit dans le cadre d'une l'ensemble des sites Natura 2000 audois	eveurs aux effets antiparasitaires. cour des traitement des insectes cours de chaûne trophique aix eveurs aux effets antiparasitaires. cour des traitement des insectes cours de chauves-sour des cours de chauves-sources de chauves-sources de chauves-sources de chauves-sources devront au proposition de cours d	r niche écologique les es dans le milieu naturel insi que la mortalité des négatifs induits sur les est antiparasitaires plus aprophages, ressource puris.  tilisation raisonnée des réalable être identifiées chaîne écologique, des e départementale sur		
	Habitats naturels	E	spèces		
Éléments favorisés par l'opération	6510 – Pelouses maigres de fauches de basse altitude (Alopecurus pratensis – Sanguisorba officinalis) 6210 - Pelouses sèches seminaturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires ( <i>Festuco-Brometalia</i> ) - Milieux herbacés				
DESCRIPTION DES ACTIONS					
Localisation géographique : Cf cartographie p20 des habitats naturels : 1147 hectares de pâturage					
(Milieux herbacés)					
Description des actions Coût en € sur 6 ans					

### Action 1: La sensibilisation / formation des agriculteurs/éleveurs à \*PROJET l'emploi de traitements antiparasitaires moins rémanent et nocifs pour **DEPARTEMENTAL** la faune\* NATURA 2000 Formation devant être dispensée par des experts (GDS, vétérinaires, Engagement d'une CFPPA) aux agriculteurs du site, sur le site. campagne Sujets à aborder : la réglementation en matière de traitements d'information antiparasitaires des cheptels; le parasitisme et ses effets sur la 8 jours production; les produits antiparasitaires, leur efficacité (abordé leur (réunions, enquêtes, limite d'efficacité) et leurs effets sur l'environnement ; la mise en support d'information) œuvre de traitements alternatifs diagnostics et prescription, mode (4000 €) opératoire. Remettre aux participants de la documentation leur permettant d'approfondir 2 jours formation les séances de formation. (de 3000 à 4000€) Action 2: Aide au diagnostic vétérinaire - Réduire les parasites à la source - Surveiller l'état sanitaire du troupeau - Traiter les animaux au bon moment - Choix d'un produit adapté moins néfaste pour la biodiversité - Suivre la mise en œuvre de l'action et analyser son efficacité 1200€/exploitation Lutte raisonnée basée sur un diagnostic vétérinaire : - Une expertise vétérinaire et un diagnostic écologique préalable à la contractualisation - Mise en œuvre de la prescription et enregistrement des traitements antiparasitaires sur le registre d'élevage (date, produits, doses, mode d'administration) MODALITES DE L'OPERATION Actions hors contrat ou MAET Natura 2000 Action 1 Financeurs (pour la formation): Fonds de formation VIVEA + Action 2 crédits européens (FSE ou FEADER, FEDER) Collectivités territoriales Nombre d'éleveurs contactés et ayant participés Indicateurs de Nombre d'éleveurs ayant adapté leurs pratiques suivi Nombre de diagnostics réalisés Diversité et effectifs des coprophages **Indicateurs** Tenue d'un cahier d'enregistrement des pratiques sanitaires d'évaluation **Maîtres** Eleveurs d'ouvrage potentiels **Partenaires** techniques Chambre d'Agriculture, GDS, DSV, CG11, CFPPA potentiels CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE N° d'action Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6 Action 1 X X X X X Animation Action 2 X Χ Χ X

CHIR 6	Maintenir, entretenir et res formations arborées (haies	PRIORITE: PRIORITAIRE  FAISABILITE:		
Objectifs	Maintien ou amélioration	n de l'état de conservation des	chiroptères	
But de l'opération	l c'alimenter en narticulier a l'abri des intemperies (l'ette tiche vise			
	Habitats naturels	Espèce	s	
Éléments favorisés par l'opération	Éléments vorisés par			
	DESCRIPTION	DES ACTIONS		
Localisation géo	<b>graphique :</b> Sur l'ensemble du site : se	ecteurs précisés et évalués dans	le diagnostic écologique	
	Coût en € sur 6 ans			
Action 1 : Réalis				
En vue de la desc travaux possibles	cription des linéaires en place (dont leur à mener.		Forfait 3 jours de travail (380€/jour)	
Action 2 : Entret - Descriptif préala travaux (fréquence - Intervenir en del	à mener.  enir les haies ble permettant d'identifier et de définir le conseillée : une année sur deux) nors des périodes de reproduction des comécanique du 15 août au 28 février, av	es travaux et la fréquence des		
ravaux possibles  Action 2 : Entret - Descriptif préala travaux (fréquenc - Intervenir en del - Débroussaillage végétation - Débroussaillage	à mener.  enir les haies ble permettant d'identifier et de définir le conseillée : une année sur deux) nors des périodes de reproduction des comécanique du 15 août au 28 février, av	es travaux et la fréquence des chiroptères forestiers vec un objectif de maintien de la	travail (380€/jour)  Cf cahiers des	
ravaux possibles  Action 2 : Entrete - Descriptif préala travaux (fréquence - Intervenir en del - Débroussaillage végétation - Débroussaillage  Action 3. Entrete - Elimination de la	à mener.  enir les haies ble permettant d'identifier et de définir le conseillée : une année sur deux) nors des périodes de reproduction des ormécanique du 15 août au 28 février, avec chimique interdit enir les arbres isolés ou en alignement a végétation envahissante	es travaux et la fréquence des chiroptères forestiers vec un objectif de maintien de la	travail (380€/jour)  Cf cahiers des	
travaux possibles  Action 2 : Entret - Descriptif préala travaux (fréquenc - Intervenir en del - Débroussaillage végétation - Débroussaillage  Action 3. Entrete - Elimination de la - Emondage au m rémanents	à mener.  enir les haies ble permettant d'identifier et de définir l e conseillée : une année sur deux) nors des périodes de reproduction des o mécanique du 15 août au 28 février, av chimique interdit enir les arbres isolés ou en alignement	es travaux et la fréquence des chiroptères forestiers vec un objectif de maintien de la ret avec enlèvement des	travail (380€/jour)  Cf cahiers des	
travaux possibles  Action 2 : Entret - Descriptif préala travaux (fréquenc - Intervenir en del - Débroussaillage végétation - Débroussaillage  Action 3. Entrete - Elimination de la - Emondage au m rémanents	enir les haies ble permettant d'identifier et de définir le conseillée : une année sur deux) nors des périodes de reproduction des de mécanique du 15 août au 28 février, avec chimique interdit enir les arbres isolés ou en alignement à végétation envahissante noins une fois pendant la durée du contre des individus morts (si obligatoire pour des	es travaux et la fréquence des chiroptères forestiers vec un objectif de maintien de la ret avec enlèvement des	travail (380€/jour)  Cf cahiers des	
ravaux possibles  Action 2 : Entret - Descriptif préala travaux (fréquenc - Intervenir en del - Débroussaillage végétation - Débroussaillage Action 3. Entrete - Elimination de la - Emondage au m rémanents - Remplacement  Action 4 : Entret - Descriptif préala travaux Intervenir en del	enir les haies ble permettant d'identifier et de définir le conseillée : une année sur deux) nors des périodes de reproduction des de mécanique du 15 août au 28 février, avec chimique interdit enir les arbres isolés ou en alignement à végétation envahissante noins une fois pendant la durée du contre des individus morts (si obligatoire pour des	es travaux et la fréquence des chiroptères forestiers vec un objectif de maintien de la rat avec enlèvement des des raisons de sécurité)  es travaux et la fréquence des	travail (380€/jour)  Cf cahiers des	

### Action 5 : Création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique

Respect d'une largeur minimale de 5 mètres et maximum de 20m pour chaque ZRE, bande entretenue entre une zone de culture et une lisière forestière.

### En priorité sur les zones sensibles selon diagnostic écologique

		MODALITES DE L'OPERATION
	Action 1	Préalable au contrat Natura 2000
	Action 2	Contrat natura 2000  A32306P - réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets  A32306R - chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets  Financeurs : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales  MAE t
		LINEA_01 - entretien de haies localisées de manière pertinente (0.86€/ml/an) <u>Financeurs</u> : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales
	Action 3	Contrat natura 2000  A32306P - réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets  A32306R - chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets  Financeurs: Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales  MAE t
		LINEA_02 - entretien d'arbres isolés ou en alignement (17€/arbre/an) <u>Financeurs</u> : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales
	Action 4	Contrat natura 2000  A32306P - réhabilitation ou plantation de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets A32306R - chantier d'entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets Financeurs : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales  MAEt MILIEU_03 Entretien de vergers de hautes tiges et prés vergers (450€/ha/an) Financeurs : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales
	Action 5	MAEt COUVER_05 : création et entretien d'un maillage de zones de régularisation écologique (Grandes cultures :392€/ha/an ; Viticulture/arboriculture : 450€/ha/an ; cultures légumières :900€/ha/an) Financeurs : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales
Indicateurs de suivi	- Linéaires (h contrats sign	naies, arbres isolés, vergers) sur le territoire contractualisés et nombre de és.
Indicateurs d'évaluation	- Evolution d	e l'état de conservation des espèces visées

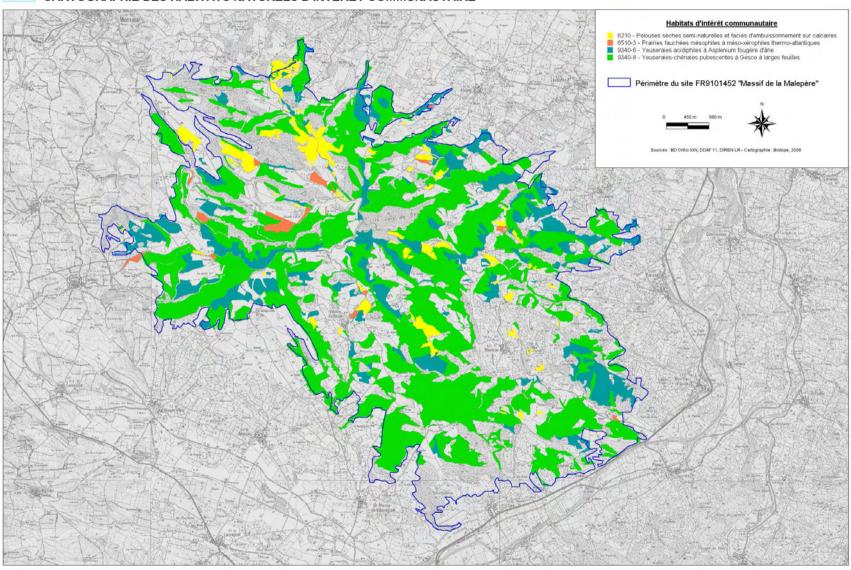
Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires, exploitants agricoles					
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture, structures coopératives, CRPF, COSYLVA					
	CAI	ENDRIER DE I	MISE EN O	EUVRE		
N°d'action	Année 1	Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année 6				
Actions 1 à 4	Animation	Х	Х	Х		Х

CHIR 7	Assurer la présence d'arbre peuplements	PRIORITE: PRIORITAIRE  FAISABILITE:		
			Possible	
Objectifs	Maintien ou amélioration de l'état	t de conservation des	chiroptères	
But de l'opération	Maintenir ou restaurer les habitats de chasse, aire d'alimentation des chiroptères  Le stade de sénescence de la forêt présente une importance capitale pour la biodiversité car il héberge des cortèges d'espèces qui sont à la fois diversifiés et extrêmement spécialisés. Les chiroptères sont une composante de ce cortège. Ils tirent profit à la fois de la structure âgée des arbres pour les gîtes mais aussi de la richesse de l'entomofaune associée à ce stade sénescent pour leur alimentation.  L'attractivité d'un arbre vis-à-vis des espèces saproxyliques augmente au fur et à mesure qu'il prend de l'âge. Elle s'accroît particulièrement à partir de la maturité biologique de l'arbre, âge clé marqué par l'apparition de multiples signes de vieillesse (champignons, cavités, décollement d'écorce, etc). La maturité biologique se situe environ aux deux tiers de la longévité naturelle de l'arbre. Généralement, elle survient après le terme d'exploitabilité des arbres.  L'objet de la présente mesure est donc de proposer des stratégies d'atteinte du stade terminal forestier, que ce soit à l'échelle d'un arbre, d'un groupe d'arbres (îlot) ou d'un massif plus conséquent (réserve).			
	Habitats naturels	Espèc	es	
Éléments favorisés par l'opération	9340 Forêts à Quercus ilex et quercus rotundifolia	ers acrées		
	DESCRIPTION DES	1305 Rhinolophe Euryale ACTIONS		
Localisation (	<b>géographique :</b> cf cartographie p33 Les	Habitats naturels d'intérêt co	ommunautaire	
	Description des actions		Coût en € sur 6 ans	
Action 1: Réaliser un diagnostic sylvicole et environnemental préalable à la contractualisation  En vue de la description des peuplements en place, des travaux possibles mais aussi en vue de l'identification des arbres à haute valeur patrimoniale, des gîtes potentiels à chauves souris (arbres morts ou à cavités), et des habitats naturels d'intérêt communautaire présents.			Plafond forfaitaire 3 jours de travail (380€/jour )	
Action 2 : Abandonner toute intervention sur des arbres des essences principales ou secondaires du peuplement, pour un volume à l'hectare contractualisé d'au moins 5 m³ de bois fort par hectare, l'idéal recherché étant d'atteindre une dizaine d'arbres à cavités par hectare. Cela peut concerner des arbres isolés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres en îlots de sénescence et mise en place d'un panneau d'information.			Plafonné à 2000€/ha (5 à 42€ par arbre)	
MODALITES DE L'OPERATION				

	Action 1	Préalable au contrat Natura 2000					
	Action 2	Contrat Natura 2000  F22712 - Maintenir du bois mort ou sénescent sur pied (En fonction de l'essence et du nombre d'arbres) F22714 - Investissement visant à informer les usagers de la forêt Financeurs: Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales					
Indicateurs de suivi		Nombre d'arbres marqués et volume de bois fort correspondant Nombre d'îlots désignés					
Indicateurs d'évaluation	Sans objet						
Maîtres d'ouvrage potentiels	Propriétaires prive	Propriétaires privés, communes					
Partenaires techniques potentiels	CRPF, ONF, Syn	CRPF, ONF, Syndicat de propriétaires forestiers					
	CALENDRIER DE MISE EN OEUVRE						
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Action 1	Animation	Animation X X X X X					
Action 2		Durée de l'action : 30 ans					



# Document d'objectifs du site Natura 2000 "Massif de la Malepère" CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



	Maintenir ou créer des milieux aquatiques et			PRIORITE: SECONDAIRE		
CHIR 8	Manton	humides: mare	-	FAISABILITE:		
				Possible		
Objectifs	Maintien	Maintien ou amélioration de l'état de conservation des chiroptères				
But de l'opération	chiroptères ou préserver des h	Les zones humides sont essentielles dans la production d'insectes-proies pour les chiroptères ou pour leur hydratation. Cette fiche donne les objectifs à atteindre pour préserver des habitats de chasse et des points d'abreuvement dans les zones agricoles et vise à enrayer la disparition des milieux humides (comblement des mares.)				
	На	bitats naturels	Espè	eces		
Éléments favorisés par l'opération		1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schi 1308 Barbastelle d'Euro 1321 Murin à oreilles éci 1305 Rhinolophe Euryal				
		DESCRIPTION DES A	CTIONS			
Localisation géo écologique	<b>ographique</b> : Sur	l'ensemble du site : secteurs	s précisés et évalués dans	s le diagnostic		
	De	scription des actions		Coût en € sur 6 ans		
contractualisation	on cription des milie	liagnostic environnemen ux en place (dont leur état de	·	Forfait 3 jours de travail (380€/jour )		
Dégagement des Creusement de la La mare devra av possible entre 0, située dans une connectée à un c	Action 2 : Création ou rétablissement de mares  Dégagement des abords  Creusement de la mare (pelle mécanique) et profilage des berges en pente douce  La mare devra avoir une surface minimale de 10 m², - et une hauteur d'eau comprise si possible entre 0,5 et 2 m si le substrat et l'alimentation le permet. Elle pourra être située dans une zone humide pour assurer son alimentation, mais ne pourra pas être connectée à un cours d'eau (loi sur l'eau).  (Référence exemple du Domaine de Cazes) 2600€/mare Sur devis					
Enlèvement man	Action 3 : Entretien de mares  Enlèvement manuel des végétaux ligneux, curage (pelle mécanique) et profilage des berges en pente douce  1 350€ Cf cahiers des charges MAEt					
MODALITES DE L'OPERATION						
Cadre de mise en œuvre	Action 1 Préalable au contrat Natura 2000					
	Action 2  Contrat Natura 2000 :  A32309P création ou rétablissement de mares  F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières  Financeurs : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales					

	Action 3	Contrat Natura 2000 :  A32309R Entretien des mares  Financeurs : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales MAEt :  LINEA_07 Restauration et/ou entretien de mares et plans d'eau (135€/mare/an)  Financeurs : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales					
Indicateurs de suivi	Nombre de contra	Nombre de contrat ou MAET signés et nombre de mares contractualisées					
Indicateurs d'évaluation	Evolution de l'éta	Evolution de l'état de conservation des espèces visées					
Maîtres d'ouvrage potentiels	Exploitants agrico	Exploitants agricoles, propriétaires privés					
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agriculture, Associations naturalistes, Entrepreneurs de travaux agricoles.						
	CA	LENDRIER DE	MISE EN C	EUVRE			
N°d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Actions 1 à 3	Animation	Х	X	Х	Х	Х	

Restauration et entretien des pelouses sèches avec		PRIORITE: PRIORITAIRE				
IIABITT	gestion pastorale					
Objectifs	Restauration et entretien des habitats herbacés pour préserver les habitats naturels et d'espèces à vocation agricole ou pastorale					
But de l'opération	Maintien au stade herbacé par utilisation optimale de la ressource en herbe et limitation du recouvrement des ligneux Maintien au stade herbacé par le pâturage et/ou la fauche  Maintenir l'ouverture du milieu et améliorer l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées les chiroptères.					
	Habitats naturels	Espèce	es			
Éléments favorisés par l'opération	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	1304 - Grand Rhinolophe 1303 - Petit Rhinolophe 1321 - Murin à oreilles échancrées* 1308 - Barbastelle 1310 - Minioptère de Schreibers 1305 Rhinolophe euryale				
	DESCRIPTION DES ACTIONS					

**Localisation géographique :** Cf cartographie p33 des habitats naturels d'intérêt communautaire: 184 ha pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (6210)

Description des actions	Coût en € sur 6 ans
Action 1. Réalisation de diagnostics préalables aux contrats - Diagnostic biodiversité - Plan de gestion pastoral	Forfait 3 jours de travail (380€/jour) et CI4 (96€/an/exploitation)
Action 2. Travaux d'ouverture Si nécessaire selon diagnostics avant contrat d'entretien:  Débroussaillage selon les techniques et en période autorisée (hors périodes de reproduction de la faune et de la flore) déterminée par les diagnostics biodiversité et pastoral  Remarque: Une mesure d'ouverture par un contrat Natura 2000 ou par un contrat agricole pourra être envisagée uniquement si elle peut être suivie d'une gestion pastorale agricole, et si elle concerne des habitats d'intérêt communautaire ouverts.  Action 3. Entretien et gestion pastorale avec tenue d'un cahier d'enregistrement Fauche manuelle ou mécanique (selon la parcelle)  - Exportation et stockage de la matière coupée	136 000€ (montant indicatif combiné avec montant HABH2 Cf cahier des charges MAET
MODALITES DE L'OPERATION	

		Action préalable a	u contrat Natu	ra 2000 et MAEt	t:	
	Action 1	Financeurs : Etat				
		Contrat Natura 200	00 :			
		A32301P – Chanti		stauration de mil	ieux ouverts p	ar
		débroussaillage			'	
	Action 2	A32302P – Restau	ıration des mil	ieux ouverts par	un brûlage di	rigé
	Action 2	MAEt : LR_NMAL_ gestion pastorale (				
		CI4 : diagnostic d'e	exploitation sa	uf mesure HERI	BE_09	
Cadre de mise		Financeurs : Europ	oe (FEADER, I	FEDER), Etat, c	ollectivités loc	ales
en œuvre		Contrat Natura 200	<u>00</u> :			
		A32304R - Gestio	n par une fauc	che d'entretien d	les milieux ou\	erts
		A32305R – Chanti débroussaillage lé		des milieux ouve	erts par gyrobi	oyage ou
	Action 3	Remarque : La me uniquement sur le				ossible
		MAET : LR_NMAL et landes	HE_04 Entre	tien par gestion	pastorale des	pelouses
		SOCLE_HO2+HERBE_O1+HERBE_O9 (130€/ha/an)				
		CI4 : diagnostic d'exploitation sauf mesure HERBE_09				
		Financeurs : Europ	oe (FEADER, I	FEDER), Etat, collectivités locales		
Indicateurs de suivi		es débroussaillés t final/état initial (tau: e des ligneux année		•		
	Evalution do la v	ágátatian nar rannart	à l'átat initial	dáarit dana la di	a an a atia	
		égétation par rapport uvrement des espèc		dechi dans le dia	agnostic	
Indicateurs d'évaluation	Evolution de l'éta	t de conservation de	l'habitat natur		munautaire	
u evaluation	Diversité et effec	tifs des espèces d'inf	térêt communa	autaire		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Exploitants agrice	bles, propriétaires et	ayant droits, c	ollectivités local	es	
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'agrice	ulture, SUAMME, ass	sociations natu	ıralistes		
	C	ALENDRIER DE	MISE EN Œ	UVRE		
N°d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Actions 1 à 3	Animation	х	х	х		х

Restauration et entretien des Prairies de HABH 2 fauche avec gestion pastorale et fertilisation			PRIORITE : PRIORITAIRE			
		limitée		FAISABILITE : POSSIBLE		
Objectifs	RESTAURATION ET ENTRETIEN DES HABITATS HERBACES pour Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces à vocation agricole ou pastorale					
But de l'opération	- Maintenir l'ouver	<ul> <li>Maintien de la prairie et de sa diversité par les pratiques traditionnelles</li> <li>Maintenir l'ouverture du milieu et améliorer l'état de conservation des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire associées, les chiroptères</li> </ul>				
	Habita	ts naturels	E	spèces		
Éléments favorisés par l'opération	6510 - Pelouses maigres de fauches de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> – Sanguisorba officinalis)  1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1321 Murin à oreilles échand 1308 Barbastelle 1310 Minioptère de Schreibe 1305 Rhinolophe euryale			lophe eilles échancrées* e de Schreibers		
	D	ESCRIPTION DES ACT	TIONS			
	<b>ographique :</b> Cf car sophiles (6510-3)	rtographie p33 des Hab	oitats naturels d'in	térêt communautaire :		
	Descriptio	n des actions		Coût en € sur 6 ans		
- Diagnostic biodi - Diagnostic pasto	versité	cs préalables aux con	trats	Forfait 3 jours de travail (380€/jour) et CI4 (96€/an/exploitation)		
contrat d'entreti : Débroussaillage et en période au flore) déterminée conformité avec le Remarque : Une contrat agricole p d'une gestion pas	Action 2. Travaux d'ouverture Si nécessaire selon diagnostics avant contrat d'entretien  : Débroussaillage selon les techniques prévues dans le cahier des charges et en période autorisée (hors périodes de reproduction de la faune et de la flore) déterminée par les diagnostics biodiversité et pastoral et en conformité avec les cahiers des charges en vigueur.  Remarque : Une mesure d'ouverture par un contrat Natura 2000 ou par un contrat agricole pourra être envisagée uniquement si elle peut être suivie d'une gestion pastorale agricole, et si elle concerne des habitats d'intérêt communautaire ouverts.  Pour mémoire : 136 000€ (montant indicatif combiné avec montant HABH1)  Cf cahier des charge MAET					
fertilisation et ten Fauche manuelle	Action 3. Entretien mécanique et Gestion pastorale avec limitation de la fertilisation et tenue d'un cahier d'enregistrement Fauche manuelle ou mécanique (selon la parcelle) - Exportation et stockage de la matière coupée					
	M	ODALITES DE L'OPER	ATION			
Cadre de mise en œuvre  Action 1  Action préalable au contrat Natura 200 Financeurs : Etat, Collectivités				et MAEt:		

Maîtres d'évaluation  Maîtres d'ouvrage potentiels  Partenaires techniques potentiels	Evolution de la Présence et re Evolution de l'e Diversité et eff Exploitants ag Chambre d'ag	a végétation pa ecouvrement d état de conser fectifs des espe ricoles, proprié	ar rapport à l es espèces vation de l'h èces d'intéré étaires et aya MME, assoc	'état initial dé ligneuses abitat naturel et communau ant droits, col iations natura	ecrit dans le di d'intérêt com taire llectivités local	munautaire		
Maîtres d'ouvrage potentiels  Partenaires techniques	Evolution de la Présence et re Evolution de l' Diversité et eff Exploitants ag	a végétation pa ecouvrement d état de conser fectifs des espe ricoles, proprié	ar rapport à l es espèces vation de l'h èces d'intéré étaires et aya	'état initial dé ligneuses abitat naturel et communau ant droits, col	ecrit dans le dia d'intérêt comi taire	munautaire		
d'évaluation  Maîtres d'ouvrage	Evolution de la Présence et re Evolution de l' Diversité et eff	a végétation pa ecouvrement d état de conser fectifs des esp	ar rapport à l es espèces vation de l'h èces d'intéré	'état initial dé ligneuses abitat naturel et communau	ecrit dans le dia d'intérêt comi taire	munautaire		
1	Evolution de la Présence et re Evolution de l'é	a végétation pa ecouvrement d état de conser	ar rapport à l es espèces vation de l'h	'état initial dé ligneuses abitat naturel	ecrit dans le di			
Indicateurs	Taux de repou	gg		•	,			
Indicateurs de suivi	Nombre d'hectares débroussaillés  Comparaison état final/état initial (taux d'embroussaillement)  Taux de repousse des ligneux année n-1/n (en surface)							
	Action 3	CI4 : diag Financeu locales  Contrat N A32304R ouverts MAET : LR_NMA Entretien SOCLEH CI4 : diag	Contrat Natura 2000 :  A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts  MAET :  LR_NMAL_HE_2  Entretien des prairies de fauche avec fertilisation limitée  SOCLEHO1+HERBEO1+HERBEO2=211/HA/AN  CI4 : diagnostic d'exploitation sauf mesure HERBE_09  Financeurs : Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités					
	Action 2	A32301P par débro A32302P dirigé A32305R gyrobroya Financeu MAET : L avec gest	oussaillage  Restaurat  Chantier of the community of the	ourd de resta ion de milieu d'entretien de bussaillage lé FEADER), E E_1 restaura e: OUVERTO	tat ation des prair 01+	un brûlage erts par		

#### 3. Les mesures transversales

			PRIORITE:		
	SENSIBILISER ET INFORMER SUR LES	ESPECES ET	PRIORITE: PRIORITAIRE		
COM 1	HABITATS D'INTERET COMMU		FAISABILITE:		
			FACILE		
Objectife	Action transversale				
Objectifs	Communiquer, sensibiliser et informer les acteurs locaux et le public à la découverte, la protection et au respect des espaces naturels				
But de l'opération	l endader bour les broteder				
	souris.				
	Habitats naturels	Esp	èces		
Éléments favorisés par l'opération	6210 - les Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) 6510 - les Pelouses maigres de fauches de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> – <i>Sanguisorba officinalis</i> ) 9340 - Forêts à Quercus ilex et quercus rotundifolia 3140 - Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>chara spp.</i> 7220 - *¹Sources pétrifiantes avec formation de travertins (cratoneurion)	1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schreibers 1308 Barbastelle d'Europe 1321 Murin à oreilles échancrées 1305 Rhinolophe Euryale 1083 Le lucane cerf-volant			
	DESCRIPTION DES ACT	TIONS			
Localisation géo	ographique : L'ensemble du site Natura 2000				
	Description des actions		Coût en € sur 6 ans		
Action 1 : Créer grand public et d	2400 € coût impression/ pour 6000 exemplaires +18 jours conception : 4500€				
Action 2 : Créa favorables aux c	Conception 10 jours=  2500€  +  Impression et  diffusion (200  exemplaires)  700€				

<sup>\*</sup>habitat prioritaire

	Action 3 : Réalisation d'un panneau d'information/d'avertissement Panneau à destination du grand public					ption : 5 jours € (250€/jour)
						⊤ on (sur devis) 2000€ 0X120cm)
Action 4 : Organiser des rencontres/journées techniques avec des professionnels (gestionnaires forestiers privés, agriculteurs) et des propriétaires amenés à être en contact avec des chiroptères (1 tous les trois ans)  2 réunions 10 jours d'animati 2500€ (250€/journées techniques avec des professionnels 2 réunions					s d'animation :	
Action 5 : Communiquer sur les actions menées (animations, presse, bulletin communes, site web, etc.)					24 jours	s d'animation : € (250€/jour)
Faire paraître de	s articles dans la	a presse (1 à 2 par an	•	N.		
				N		
	Actions 1,2 4	Hors contrat Natura 20	<u>)00</u>			
	et 5	<u>Financeurs</u> : Europe (f	FEADER, FED	ER), Etat, colle	ectivités locale	es
Cadre de mise en œuvre	Action 3	Contrat Natura 2000  A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact  F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt  Financeurs: Europe (FEADER, FEDER), Etat, collectivités locales				
Indicateurs de suivi	- Nombre de panneaux installés/ de plaquettes distribuées/ de réunions et animations organisées ; revue de presse					
Indicateurs d'évaluation	Evolution de la fr signalétique)	équentation, des comp	oortements et o	de l'état de site	s (respect de	la
Maîtres d'ouvrage potentiels		rticuliers, élus, écoles, avec des chauves-so	•	•	nnes pouvant	être amenées
Partenaires techniques potentiels	Chambre d'Agric	ulture, collectivités terr	ritoriales, CIVA	M DU RAZES,	Association	naturaliste
		CALENDRIER DE	MISE EN OI	EUVRE		
N°d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Actions 1 à 2		Х	х	х		
Action 3			Х	Х	X	X
Action 4	х			х		
Action 5	Х	Х	Х	Х	Х	Х

NAT1	SUIVI DES COLONIES DE C	PRIORITE: PRIORITAIRE A SECONDAIRE FAISABILITE:			
Objectifs	Action transversale	Suivi des paramètres é	FACILE cologiques		
But de l'opération	Connaître l'état des populations de chauves-souris et l'évolution des effectifs des colonies dans un but de conservation en poursuivant les inventaires  - Identifier les zones de chasse fréquentées par les chiroptères autour des colonies pour cibler plus efficacement leurs exigences écologiques et les mesures à mettre en place pour leur conservation  - Vérifier l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre				
Éléments favorisés par l'opération	Habitats naturels  1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schreibers 1308 Barbastelle d'Europe 1321 Murin à oreilles échancrées 1305 Rhinolophe Euryale				
	DESCRIPTION DES				
Localisation géo (10 à 15 bâtimen	ographique : cf. Carte p16 : Bâtiments abrit	ant des chauves-souris d'	intérêt communautaire.		
	Description des actions		Coût en € sur 6 ans		
Action1 (Priorita chiroptères en b	nire): Réalisation d'un suivi des colonies pâti.	connues de			
- Comptage visuel des animaux à la sortie des gîtes de reproduction (10 colonies abritant des espèces d'intérêt communautaire à suivre une fois tous les deux ans : 2 jours)  Une attention particulière sera portée sur la colonie de La Caune où deux comptages annuels pourront être réalisés pour évaluation du nombre d'adultes (entre fin mai et mi-juin) puis du nombre de jeunes à l'envol (juillet/août). 1 jour).  - Constitution d'une base de données et cartographie  - Rédaction d'une synthèse tous les deux ans (2 jours) avec description de la méthode reproductible (protocole standard de suivi), présentation des résultats et analyse intégrant les données existantes (=1 jour par colonie).					
Action 2 (Secondaire): Localisation des zones forestières prioritairement utilisées par les chiroptères  Coût environ 5400€ (10 jours à 540€, coû d'intervention journée d' expert)					

- Action 3 (Prioritaire): Suivi des populations d'insectes

   Etude bibliographique: 3 jours

   Elaboration du protocole de suivi: 2 jours

   Mise en place du suivi de l'étude: 5 jours (3j terrain+ 2j analyse) pendant 6 ans soit

Coût sur 6 ans : 14000€

- Mise en place du suivi de l'étude : 5 jours (3j terrain+ 2j analyse) pendant 6 ans soit 30 jours. (Etude à mener idéalement sur 10 ans) (cf. Protocole établi par le PNR de Camargue)					SOIL	ours à 400€)		
	MODALITES DE L'OPERATION							
Cadre de mise en œuvre	1.0							
Indicateurs de suivi	Rapport de fin d'étude  Absence/présence des colonies, effectifs recensés							
Indicateurs d'évaluation	Absence/prése données histo	ence des colonies et riques	croissance/dii	minution des ef	fectifs en com	nparaison des		
Maîtres d'ouvrage potentiels	Associations n	aturalistes						
Partenaires techniques potentiels	Associations n	aturalistes, experts s	scientifiques					
	(	ALENDRIER DE	MISE EN	OEUVRE				
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6		
Action 1	comptage des 10 colonies+ Lacaune	comptage colonie de Lacaune	comptage des 10 colonies+ Lacaune	comptage colonie de Lacaune	comptage des 10 colonies+ Lacaune	comptage colonie de Lacaune		
Action 2		Х	Х					
Action 3		Х	Х	Х	Х	Х		

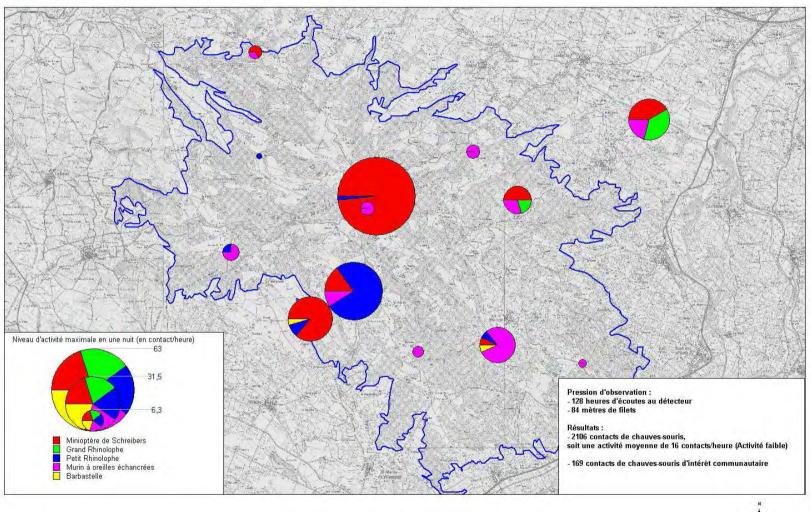
NAT2	Recher chass com	PRIORITE: SECONDAIRE FAISABILITE: POSSIBLE/DIFFICILE			
Objectifs		Action transversale	Suivi des paramètres éco	logiques	
But de l'opération					
	На	bitats naturels	Espè	ces	
Éléments favorisés par l'opération	1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schreibers 1308 Barbastelle d'Europe 1321 Murin à oreilles échancrées 1305 Rhinolophe Euryale				
		DESCRIPTION DES	S ACTIONS		
Localisation géo la Malepère cf. ca		Domaine de La Caune à Ro	ullens et ensemble du site l	Natura 2000 Massif de	
	D	escription des actions		Coût en € sur 6 ans	
chiroptères d'interpermettra égalem	térêt commun nent la découve compréhensior	ppistage des territoires de lautaire de la colonie de L erte de nouveaux gîtes fréq n de l'utilisation du réseau d èces)	a Caune (cette action uentés par les chiroptères		
- Acquisitio	on des émetteu	urs (15 émetteurs – prix uni	taire : environ 120 euros)	Estimé à environ 20000€ par	
		ais sur des lieux stratégique ntes ou gestantes (4 nuits)	s et pose des émetteurs	campagne de radiopistage (une seule campagne	
<ul> <li>Localisation des femelles ayant rejoint leur gîte de reproduction (2 jours)         théorique à adapter à chaque site) avec marquage et localisation GPS des         gîtes;</li> </ul>					
- Evaluation de l'effectif des colonies par comptage en sortie de gîtes (écoute au détecteur d'ultrasons+observation visuelle).					
		MODALITES DE L'O	OPERATION		
Cadre de mise en œuvre	Action 1	Hors contrat Natura 2000 Financeurs : FEADER, Eta	at, FEDER, Collectivités		
Indicateurs de suivi  Rapport de fin d'étude					

Indicateurs d'évaluation	Bonne connaissance du réseau de gîtes et des terrains de chasse utilisés par les chauves- souris dans la région Languedoc-Roussillon						
Maîtres d'ouvrage potentiels	Associations nat	Associations naturalistes					
Partenaires techniques potentiels	Associations nat	Associations naturalistes, experts scientifiques					
	CA	ALENDRIER DE	MISE EN	OEUVRE			
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	
Action 1		х	Ou X				

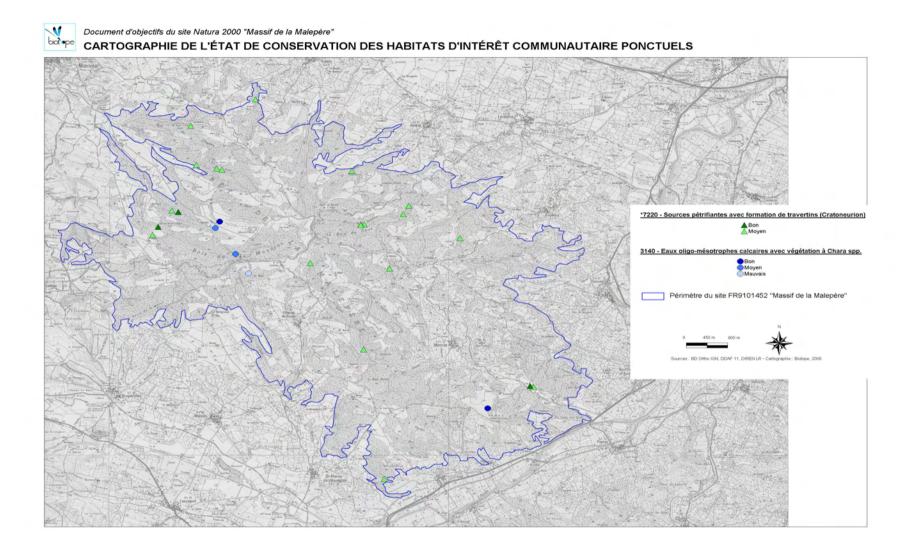
## pcy-be

Document d'objectifs du site Natura 2000 "Massif de la Malepère"

#### FRÉQUENTATION DU MASSIF FORESTIER PAR LES CHIROPTÈRES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE



NAT 3	SUIVI DES HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE			PRIORITE: SECONDAIRE FAISABILITE: FACILE			
Objectifs	Action transversal	le Suivi des pa	aramètres éco	logiques		<u> </u>	TOILL
But de l'opération	- ** Tommunaulaire et a lone valeur painmoniale						
		Habitats r	naturels				Espèces
Éléments favorisés par l'opération	6210- Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) 6510 - Pelouses maigres de fauches de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis – Sanguisorba officinalis</i> ) 9340 - Forêts à Quercus ilex et quercus rotundifolia 3140 - Eaux oligo-mesotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>chara spp.</i> 7220 - *Sources pétrifiantes avec formation de travertins (cratoneurion)						
		DESCRIPTION	DES ACTION	S	'		
Localisation géo	graphique : cf carte	es des habitats p33	3 et 48				
	Descrip	tion de l'action :			Со	ût en	€ sur 6 ans
Réalisation d'un inventaire complémentaire à l'inventaire initial :  - Caractérisation des pelouses à orchidées prioritaires - Sources pétrifiantes				5 jc	24 jours d'intervention pour les pelouses (380€/j) 9120€ + 5 jours d'intervention pour les sources pétrifiantes 1900€		
		MODALITES D	E L'OPERATION	ON			
Cadre de mise en œuvre	Action 1				locales		
Indicateurs de suivi							
Indicateurs d'évaluation	Niveau de connaissances acquises sur les habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimoniaux						
Maîtres d'ouvrage potentiels	Associations naturalistes						
Partenaires techniques potentiels	Associations naturalistes, experts scientifiques						
	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE						
N° d'action	Année 1	Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 Année			Année 6		
Action1		Х	Х	Х	Х		Х



ANIM 1	Mise en œuvre et animation du DOCOB		PRIORITE: PRIORITAIRE FAISABILITE: FACILE		
Objectifs	Action transversale 7- Anima	ation			
But de l'opération	December a objective aim as maintenin ou a amonoror retar as concervation ace mastate				
	Habitats naturels	Espè	ces		
Éléments favorisés par l'opération	3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation bentique a chara spp 7220 sources pétrifiantes avec formation de travertins (cratoneurion) 6510 – Pelouses maigres de fauches de basse altitude (Alopecurus pratensis – Sanguisorba officinalis) 6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) 9340 - Forêts à Quercus ilex et quercus rotundifolia		pe nancrées e		
DESCRIPTION DES ACTIONS					
Localisation géographique : Ensemble du site					
	Description des actions  Coût en € sur 6 an (coût journée indicat 250€/HT)				
Mission 1. Assurer l'animation générale nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB :  -Proposer un programme de travail hiérarchisé par période de 3 ans soumis pour avis au COPIL  - Elaborer en année N-1, le programme annuel de l'année N voire un programme pluriannuel et le projet de budget correspondant ;  - Mobiliser les ressources financières propres de la structure et rechercher les cofinancements complémentaires nécessaires à la réalisation du programme d'actions ;  - Mettre en œuvre les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la structure animatrice ;  - Mettre en place, un partenariat technique et/ou financier, avec les structures intéressées par la mise en œuvre du DOCOB ;  - Organiser et animer les réunions du Comité de pilotage et des groupes de travail ;  - Assurer la concertation nécessaire autour de la mise en oeuvre des actions prescrites par le DOCOB, avec les acteurs locaux concernés.					

Mission 2. Assurer la mise en œuvre des actions contractuelles et non	
<ul> <li>contractuelles: <ul> <li>Préparer le projet agroenvironnemental de territoire et identifier les besoins correspondants en matière de diagnostics d'exploitation MAET</li> <li>Recenser les bénéficiaires potentiels MAET et Contrats Natura 2000 (dont forestiers)</li> <li>Appui technique à l'élaboration des contrats (diagnostics écologiques)</li> <li>Appui administratif au montage de dossiers</li> <li>Réaliser le suivi des contrats Natura 2000 et des MAET après engagements</li> <li>Identifier les Maîtres d'ouvrage,</li> <li>Mobiliser les financements nécessaires;</li> <li>Accompagner le Maître d'ouvrage pour la mise en œuvre des actions (maîtrise d'œuvre éventuelle, suivi des chantiers, etc.);</li> <li>Effectuer, avec le Maître d'ouvrage, le suivi des actions mises en œuvre.</li> </ul> </li> </ul>	87j/6ans 21750€ 50 diagnostics écologiques=30 000€
Mission 3. Assurer l'animation particulière relative à la mise en place de la Charte Natura 2000  Recenser les adhérents potentiels à la charte Natura 2000 et promouvoir la charte pour favoriser les adhésions (identifier les propriétaires, mandataires, exploitants et utilisateurs du site susceptibles d'adhérer à la charte, réunions d'information)  - Appui administratif au remplissage des dossiers	10j/6ans 2500€
Mission 4. Assurer la communication  - Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication global, soumis à la validation du Comité de pilotage. (actions de sensibilisation, formation, concertation, médiation)  - Assurer une veille environnementale sur le site et ses abords : favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000 dans les documents de planification (documents d'urbanisme), contribuer à la bonne mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences (information le plus en amont possible des porteurs de projets, mise à disposition des données relative au site), collecter auprès des gestionnaires, services de l'État, établissements publics, l'information relatives aux actions qu'ils ont conduites)  - Mutualiser avec d'autres structures animatrices de DOCOB, l'expérience acquise en participant à la vie du réseau Natura 2000	84j/6 ans 21000€
Mission 5. Assurer la coordination des suivis scientifiques et écologiques - Suivre l'évolution des habitats et des espèces et de juger de l'efficacité des mesures de gestion mises en œuvre ; - Evaluer l'état de conservation d'un site ; - Enrichir les connaissances.	72j/6 ans 18000€

Mission 6. Assurer le suivi de la mise en œuvre du DOCOB, des actions menées et réaliser les bilans et la mise à jour du DOCOB  - Elaborer et actualiser le tableau de bord des actions conduites ;  - Etablir un rapport annuel des activités (bilan financier et analyse quantitative et qualitative des mesures mises en œuvre, difficultés rencontrées) ;  - Suivre l'évolution du site, les études et les actions conduites et proposer le cas échéant des ajustements ou modifications des cahiers des charges ;  - Réaliser à la fin des 3 premières années, un bilan intermédiaire qui permettra d'évaluer (avec les services de l'État) la mise en œuvre du DOCOB ;  - Intégrer l'évolution des réglementations et des dispositifs financiers concourant à la mise en œuvre des DOCOB ;  - Intégrer les connaissances scientifiques acquises ;  - Le cas échéant, proposer au Comité de pilotage des amendements aux objectifs et mesures du DOCOB.						
	TOTAL FICHE ANIM 1:  (POUR MEMOIRE  30 000€ DIAG ECO)  - 430J/6ANS  SOIT 107500€					JR MEMOIRE 0€ DIAG ECO) 30J/6ANS
		MODALITES D	E L'OPERATION	ON	<u>'</u>	
	Action 1 à 6  Hors contrat Natura 2000 Mesure 323 A du PDRH Financeurs : Europe (FEADER), Etat, collectivités territoriales					
Indicateurs de suivi	Nombre de signataires potentiels contactés Nombre de contrats signés (contrats Natura 2000 et MAET) Nombres de chartes signées Nombre de réunions organisées Nombre d'articles de presse ou communiqués parus Présentation du bilan annuel de suivi					
Indicateurs d'évaluation	Pourcentage de surfaces, éléments linéaires et ponctuels engagés (contrats Natura 2000 et MAET)  Qualité des actions réalisées  Evaluation des bilans annuels de suivi					
Maîtres d'ouvrage potentiels	Maîtres d'ouvrage Collectivités territoriales, Etat					
Partenaires techniques potentiels	techniques Membres du comité de pilotage					
	C	ALENDRIER DE	MISE EN O	EUVRE		
N° d'action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6
Actions 1 à 6	x x x x x x					х

#### IV. Les mesures contractuelles

# 1.1 Les Contrats Natura 2000 et les Mesures Agro-Environnementales Territorialisées (MAET)

Les mesures contractuelles sont les outils d'application du Document d'Objectif. Ces mesures sont dites contractuelles car elles sont basées sur la participation volontaire des propriétaires et/ou gestionnaire du site. Pour l'application du DOCOB, toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art.L.414-3I. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut conclure avec le préfet des contrats dénommés « **Contrats Natura 2000** ».

Ces contrats peuvent prendre la forme d'un contrat Natura 2000 « non agricole non forestier » (désigné « **Contrat Natura 2000** » dans l'ensemble de ce document et concernent des actions non productives, ou de « **Mesures Agro-Environnementales Territorialisées** » (MAET) destinées exclusivement aux exploitants agricoles.

Ils comportent un ensemble d'engagements, conformes aux objectifs de conservation du DOCOB et définissent la nature et les modalités des aides de l'Etat ainsi que les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les caractéristiques principales des différents types de contrats susceptibles d'être conclus sur le site de la Malepère.

	Contrat Natura 2000	Mesure Agro Environnementale territorialisée		
Bénéficiaire	Propriétaire et/ou ayant droit	Propriétaire et/ou ayant droit		
	Non agriculteur (sauf exception)	Agriculteur		
Surface		Surface agricole déclarée sur le formulaire		
engagée	Surface non agricole (sauf exception)	« S2 jaune »		
engagee		(déclaration PAC)		
Durée	5 ans	5 ans		
Date d'effet	A la signature du contrat	Date unique d'engagement		
Date d'effet	A la signature du contrat	au 15 mai de chaque année		
Préalable au	Diagnostic environnemental	Diagnostic environnemental		
contrat	Respect des procédures réglementaires	Diagnostic d'exploitation ou pastoral		
Contrat	Respect des procedures regiernentaires	Respect des procédures réglementaires		
	Dans le respect du cahier des charges inclus au DOCOB, le contrat comporte :			
Contenu du	- L'identification du demandeur,			
contrat	- Le descriptif et la délimitation spatiale des opérations à effectuer, l'indication des travaux			
	et prestations d'entretien ou de restauration des habitats naturels et des habitats espèces,			

52

	Contrat Natura 2000	Mesure Agro Environnementale territorialisée		
	- le descriptif des engagements rémunérés, d financière ainsi que le montant, la durée	·		
	contrepartie, - le descriptif des engagements non rémunére	és et les mesures d'accompagnement qui ne		
	donnent pas lieu à contrepartie financière, les produire permettant de vérifier le respect des	points de contrôle et les justificatifs à		
	Europe -FEADER	Europe - FEADER au titre de la mesure		
Financements	au titre de la mesure 323 B du PDRH	214 l du PDRH		
	Etat via le MEEDDAT, Etablissements	Etat via le MAP, Etablissements publics et		
	publics et collectivités	collectivités.		
	Circulaire DNP/SDEN Nº2007-3	Circulaire DGFAR/SDEA/C2007-5053 du 5		
Textes de	Du 21 novembre 2007 et circulaire du 30	octobre 2007		
références	juillet 2010	Du 21 novembre 2007		
i ei ei ei lees	(modalités de mise en œuvre, gestion	(modalités de mise en œuvre, gestion		
	budgétaire et liste des actions éligibles)	budgétaire et liste des MAET éligibles)		

#### 1.1.1. Les cahiers des charges des mesures contractuelles

Les cahiers de charges des contrats Natura 2000 envisagés sur le site, font référence aux cahiers des charges des mesures contractuelles éligibles figurant dans la circulaire DPN/SDN N°2007-3 du 21 novembre 2007.

Les cahiers des charges des mesures agro-environnementales territorialisées qui seront proposées aux exploitants de la Malepère restent à préciser dans le cadre du « projet de territoire agroenvironnemental », ils seront conformes à ceux définis par les textes et adaptés aux particularités du site.

#### 1.1.2. Les préalables à la contractualisation : Les diagnostics

Plusieurs diagnostics techniques d'aide à la contractualisation sont indispensables pour la mise en œuvre des mesures de gestion qui doivent contribuer au maintien ou à la restauration des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. En fonction des domaines d'intervention concernés, les diagnostics vont permettre non seulement d'identifier les enjeux environnementaux mais aussi de préciser et d'adapter les modalités techniques de réalisation des mesures et, le cas échéant, de tenir compte des pratiques agricoles et des contraintes liées aux exploitations. Ils permettront en outre d'établir un état initial dans le but d'un suivi.

- Le diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation de chaque mesure de gestion, Contrat Natura 2000 et MAET, soit directement par la structure animatrice du DOCOB, soit par les experts scientifiques et structures naturalistes compétents.
- Le diagnostic d'exploitation et pastoral sera réalisé préalablement à la contractualisation des MAET par les structures compétentes (Chambre d'Agriculture, SUAMME, structures agricoles agréées...).

#### 1.1.3. Le respect des procédures réglementaires :

Selon la nature des mesures, un certain nombre de procédures réglementaires est à respecter. Par exemple, il s'agira de se conformer à l'ensemble des règlements et recommandations défini dans les documents d'urbanisme (Plan Local d'Urbanisme, Zone de Protection du Patrimoine, Architectural, Urbain et Paysager...).

Certains travaux ont pour but la restauration de milieux ouverts dans des secteurs envahis par les ligneux. Si l'état boisé est constaté, les travaux de déboisement sont assimilés à un défrichement. Les projets doivent donc faire l'objet d'une demande d'autorisation de défricher auprès de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM). Dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB, la structure animatrice sera en charge d'aider à la réalisation de ces demandes d'autorisation.

#### 1.2. Les cahiers des charges des contrats natura 2000

1.2.1. <u>Liste des actions contractuelles de gestion du site Natura 2000 « Massif de la</u> Malepère »

Ces libellés correspondent aux actions mentionnées dans chaque « Fiche Opérations » dans les cadres « Modalités de l'opération ».

Le tableau ci-dessous renvoie aux cahiers des charges qui seront annexés aux contrats Natura 2000.

Au titre de la mesure <u>323B</u> du PDRH	Page
A32301P – Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage	
Fiche Actions HABH 1 : Restauration et entretien des pelouses sèches avec gestion pastorale	58
Fiche Actions HABH 2: Restauration et entretien des Prairies de fauche avec gestion pastorale et	
fertilisation limitée	
A32302P – Restauration de milieux ouverts par un brûlage dirigé	
Fiche Actions HABH 1 : Restauration et entretien des pelouses sèches avec gestion pastorale	60
Fiche Actions HABH 2: Restauration et entretien des Prairies de fauche avec gestion pastorale et	
fertilisation limitée	
A32304R – Gestion par fauche d'entretien des milieux ouverts	
Fiche Actions HABH 1 : Restauration et entretien des pelouses sèches avec gestion pastorale	62
Fiche Actions HABH 2 : Restauration et entretien des Prairies de fauche avec gestion pastorale et	
fertilisation limitée	
A32305R – Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger	64
Fiche Actions HABH 1 : Restauration et entretien des pelouses sèches avec gestion pastorale	
Fiche Actions HABH 2 : Restauration et entretien des Prairies de fauche avec gestion pastorale et	
fertilisation limitée	
A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignement de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres	66
isolés, de vergers ou de bosquets	
Fiche Actions CHIR 6 : Maintenir, entretenir et restaurer les linéaires et formations arborées (haies,	
bocages, bosquets) et zones de régulation écologique	
• A32306R - Entretien d'alignement de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou	68
de bosquets	
Fiche Actions CHIR 6 Maintenir, entretenir et restaurer les linéaires et formations arborées (haies,	
bocages, bosquets) et zones de régulation écologique	
A32309P – Création ou rétablissement de mares	70
Fiche Actions CHIR 8 : Maintenir ou créer des milieux aquatiques et humides en milieu agricole et	
forestier (mare)	
A32309R – Entretien de mares	72
Fiche Actions CHIR 8 : Maintenir ou créer des milieux aquatiques et humides en milieu agricole et	
forestier (mare)	
A32323P – Aménagements artificiels en faveur d'espèces justifiant de la désignation d'un site	74
Fiche Actions CHIR1 : Entretien et restauration du patrimoine bâti, gîte à chiroptères	
A32326P – Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	76
Fiche Actions COM 1 : Sensibiliser et informer sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	

Au titre de la mesure 227 du PDRH <i>(mesures forestières)</i>	Page
F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières	78
Fiche Actions CHIR 8 : Maintenir ou créer des milieux aquatiques et humides en milieu agricole et	
forestier (mare)	
F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	80
Fiche Actions CHIR 7 : Assurer la présence d'arbres âgés dans les peuplements	
• F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt	82
Fiche Actions COM 1 : Sensibiliser et informer sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire	
Fiche actions CHIR 7 : Assurer la présence d'arbres âgés dans les peuplements	

### 1.2.2. Cahiers de charges des contrats Natura 2000

### 1.2.2.1. Contenu d'un cahier des charges type

Cahier des charges n°					
	Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats				
С	ode « action » / Intitulé de l'action contractuelle				
Objectifs de l'action	- Code et intitulé de l'objectif du DOCOB - Code et intitulé de la fiche actions correspondante  Précise comment les pratiques encouragées répondent aux enjeux de				
Habitats concernés Espèces concernées	conservation du site natura 2000 « Massif de la Malepère ».  -Habitats naturels d'intérêt communautaire favorisés par l'action contractuelle - Espèces concernées par l'action contractuelle				
Localisation de l'action	Localisation(s) précise(s) de l'action contractuelle : Cf. cartographie des habitats naturels et/ou d'espèces				
Surface et éléments engagés	- Surface en ha ou ml ou éléments ponctuels - Type d'éléments (parcelles agricoles ou non, portions de routes, haies, murets, etc.) engagés dans le contrat				
Engagements non rémunérés	Type d'actions que le contractant s'engage à réaliser, ne donnant pas droit à rémunération. Ces engagements non rémunérés font partie intégrante du contrat. En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé				
Engagements rémunérés : Liste des opérations éligibles	Type d'actions que le contractant s'engage à réaliser, et donnant droit à rémunération En cas de non respect des engagements y compris ceux qui ne donnent pas lieu à une contrepartie financière le remboursement de tout ou partie de l'aide peut-être exigé				
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers ou exploitants agricoles ou forestiers : Chaque catégorie a accès à des sources de financements différentes				
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat				
préalable à la contractualisation	Eléments préalables et indispensables à la contractualisation (état des lieux, plan de gestion, diagnostic environnemental)				
Points de contrôle	Points de contrôle pour la vérification du respect des différents engagements du contrat				
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat				
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités				
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat				

## 1.3. Cahiers des charges des actions

Cahier des charges n⁴				
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats				
A32301P - C	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage			
Objectifs de l'action	Objectif 2 -Restauration et entretien des habitats herbacés pour préserver les habitats naturels et habitats d'espèces à vocation agricole ou pastorale Action HABH 1.2 Restauration et entretien des pelouses sèches avec gestion pastorale Action HABH 2. 2 Restauration et entretien des prairies de fauche avec gestion pastorale et fertilisation limitée  Restaurer les habitats herbacés (pelouses sèches et friches) moyennement à fortement embroussaillés par des opérations de déboisement et de débroussaillage. Par cette ouverture du milieu, améliorer l'état de conservation des habitats naturels (pelouses sèches et prairies de fauche); et favoriser l'alimentation des chiroptères pour lesquels ces milieux constituent un habitat d'espèces			
Habitat concerné Espèces concernées	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) 6510 - Pelouses maigres de fauches de basse altitude (Alopecurus pratensis – Sanguisorba officinalis) 1304 - Grand Rhinolophe 1303 - Petit Rhinolophe 1321 - Murin à oreilles échancrées* 1310 - Minioptère de Schreibers 1305 - Rhinolophe euryale			
Localisation de l'action	Localisation(s) précise(s) de l'action contractuelle : Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat			
Surface et éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) Les surfaces engagées en ha seront déterminées au moment de la contractualisation			
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux</li> <li>Absence de fertilisation, d'amendement ou de traitement phytosanitaire</li> <li>Utilisation de matériel adapté pour le déboisement, le débroussaillage (coupe nette), l'exportation des produits de coupe</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires</li> </ul>			

	·
Engagements rémunérés	<ul> <li>Bûcheronnage, coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux</li> <li>Rabotage des souches</li> <li>Enlèvement des grumes hors de la parcelle (le procédé le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat sera choisi)</li> <li>Débroussaillage, gyrobroyage, fauche, avec exportation ou maintien sur place autorisé et traitement des produits de coupe selon les préconisations du diagnostic</li> <li>Assurer l'entretien après restauration</li> <li>Arrasage des tourradons</li> <li>Frais de mise en décharge</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
préalable à la contractualisation	<ul> <li>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</li> <li>les secteurs et les surfaces qui feront l'objet de travaux lourds de restauration,</li> <li>de spécifier les modes d'intervention en fonction du taux d'embroussaillement, des spécificités des espèces présentes et du type de couvert souhaité,</li> <li>les éléments à conserver,</li> <li>les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage),</li> <li>les zones d'accès des engins et la localisation des lieux de stockage si nécessaire</li> <li>le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat, les modalités d'entretien après ouverture en fonction des possibilités : entretien par fauche, gyrobroyage ou entretien par gestion pastorale.</li> </ul>
Points de contrôle	<ul> <li>Présentation du rapport de diagnostic</li> <li>Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos)</li> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</li> <li>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat. 500 à 6900 €/ha/an
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

Cahier des charges n⁰2					
	Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats				
A32	302P – Restauration de milieux ouverts par un brûlage dirigé				
Objectifs de l'action	Objectif 2 -Restauration et entretien des habitats herbacés pour préserver les habitats naturels et habitats d'espèces à vocation agricole ou pastorale Action HABH 1.2 Restauration et entretien des pelouses sèches avec gestion pastorale Action HABH 2.2 Restauration et entretien des prairies de fauche avec gestion pastorale et fertilisation limitée  Restaurer les habitats herbacés (pelouses sèches et friches) en cours de fermeture par des opérations de brûlage dirigé.  Par cette ouverture du milieu, améliorer l'état de conservation des habitats naturels (pelouses sèches et prairies de fauche); et favoriser l'alimentation des chiroptères pour lesquels ces milieux constituent un habitat d'espèces				
Habitats concernés	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) 6510 - Pelouses maigres de fauches de basse altitude (Alopecurus pratensis – Sanguisorba officinalis)				
Espèces concernées	1304 - Grand Rhinolophe 1303 - Petit Rhinolophe 1321 - Murin à oreilles échancrées* 1310 - Minioptère de Schreibers 1305 Rhinolophe euryale				
Localisation de l'action	Localisation(s) précise(s) de l'action contractuelle : Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat				
Surface et éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) Les surfaces engagées en ha seront déterminées au moment de la contractualisation				
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de planta de végétaux</li> <li>Absence de fertilisation, d'amendement ou de traitement phytosanitaire</li> <li>Utilisation de matériel adapté pour le déboisement, le débroussaillage (conette), l'exportation des produits de coupe</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation des travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors opériode de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation compris la floraison et la fructification)</li> <li>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires</li> </ul>				

Engagements rémunérés	<ul> <li>Débroussaillage de pare feu</li> <li>Frais de service de sécurité</li> <li>Mise en place du chantier et surveillance du feu</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayant droit
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
préalable à la contractualisation	<ul> <li>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</li> <li>les secteurs et les surfaces qui feront l'objet d'opérations de brûlage dirigé en fonction des possibilités d'accès au site</li> <li>le type de brûlage à privilégier : brûlage ou écobuage en plein sur une partie de la parcelle, brûlage en tâches ou brûlage pied à pied,</li> <li>les éléments à conserver,</li> <li>le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat, les modalités d'entretien après ouverture en fonction des possibilités : entretien par fauche, gyrobroyage ou entretien par gestion pastorale</li> </ul>
Points de contrôle	<ul> <li>Présentation du rapport de diagnostic</li> <li>Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos)</li> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</li> <li>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> <li>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat 50 à 1000 €/ha/an
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

Cahier des charges n <sup>3</sup>		
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats		
A323	A32304R – Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts	
Objectifs de l'action	Objectif 2 - Restauration et entretien des habitats herbacés pour préserver les habitats naturels et habitats d'espèces à vocation agricole ou pastorale Action HABH 1.2 Restauration et entretien des pelouses sèches avec gestion pastorale Action HABH 2.2 Restauration et entretien des prairies de fauche avec gestion pastorale et fertilisation limitée  La fauche régulière des habitats herbacés (pelouses sèches, prairies de fauche et friches) permet de maintenir en bon état de conservation les habitats naturels (pelouses sèches et prairies de fauche) Elle favorise également l'alimentation des chiroptères pour lesquels ces milieux herbacés riches en insectes, constituent un habitat d'espèces.	
Habitats concernés	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) 6510 - Pelouses maigres de fauches de basse altitude (Alopecurus pratensis – Sanguisorba officinalis)	
Espèces concernées	1304 - Grand Rhinolophe 1303 - Petit Rhinolophe 1321 - Murin à oreilles échancrées* 1310 - Minioptère de Schreibers 1305 - Rhinolophe euryale	
Localisation de l'action	Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat	
Surface et éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) Les surfaces engagées en ha seront déterminées au moment de la contractualisation	
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantation de végétaux</li> <li>Absence de fertilisation, d'amendement ou de traitement phytosanitaire</li> <li>Réalisation d'un entretien centrifuge par passages du centre vers l'extérieur ou en bandes permettant la fuite et le repli des espèces, selon les préconisations du diagnostic</li> <li>Préservation de zones de refuge des espèces animales (mattes et bosquets d'espèces autochtones) conformes au diagnostic</li> <li>Utilisation de matériel adapté pour la fauche</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires</li> </ul>	

Engagements rémunérés	<ul> <li>Fauche manuelle ou mécanique</li> <li>Exportation des produits ou maintien sur place autorisé et traitement des résidus selon les préconisations du diagnostic</li> <li>Frais de mise en décharge</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayants droit non agricoles
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
préalable à la contractualisation	<ul> <li>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</li> <li>les secteurs et les surfaces qui feront l'objet d'un entretien par fauche,</li> <li>de spécifier les modes d'intervention en fonction des spécificités des espèces présentes et du type de couvert souhaité (taux de recouvrement des ligneux à maintenir),</li> <li>les éléments à conserver,</li> <li>les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage),</li> <li>le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat</li> </ul>
Points de contrôle	<ul> <li>Présentation du rapport de diagnostic</li> <li>Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos)</li> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</li> <li>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat. 500 à 900€/ha/an
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

Cahier des charges n <sup>o</sup> 4	
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats	
A32305R – Chantie	er d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
Objectifs de l'action	Objectif 2 - Restauration et entretien des habitats herbacés pour préserver les habitats naturels et habitats d'espèces à vocation agricole ou pastorale Fiche Actions HABH 1 : Restauration et entretien des pelouses sèches avec gestion pastorale Fiche Actions HABH 2 : Restauration et entretien des Prairies de fauche avec gestion pastorale et fertilisation limitée  Le gyrobroyage ou le débroussaillage régulier des habitats herbacés (pelouses sèches, prairies de fauche et friches) permet de maintenir en bon état de conservation les habitats naturels (pelouses sèches et prairies de fauche). Ils favorisent également l'alimentation des chiroptères pour lesquels ces milieux herbacés riches en insectes, constituent un habitat d'espèces.
Habitats concernés	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) 6510 - Pelouses maigres de fauches de basse altitude (Alopecurus pratensis – Sanguisorba officinalis)
Espèces concernées	1304 - Grand Rhinolophe 1303 - Petit Rhinolophe 1321 - Murin à oreilles échancrées* 1310 - Minioptère de Schreibers 1305 - Rhinolophe euryale
Localisation de l'action	Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat
Surface et éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) Les surfaces engagées en ha seront déterminées au moment de la contractualisation
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Pas de retournement du sol, de mise en culture, de semis ou de plantations de végétaux</li> <li>Absence de fertilisation, d'amendement ou de traitement phytosanitaire</li> <li>Réalisation d'un entretien centrifuge par passages du centre vers l'extérieur ou en bandes permettant la fuite et le repli des espèces, selon les préconisations du diagnostic</li> <li>Préservation de zones de refuge des espèces animales (mattes et bosquets d'espèces autochtones)</li> <li>Utilisation de matériel adapté</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires</li> </ul>

Engagements rémunérés	<ul> <li>Tronçonnage et bûcheronnage légers</li> <li>Enlèvement des grumes hors de la parcelle (le procédé le moins perturbant possible pour les espèces et habitats visés par le contrat sera choisi)</li> <li>Lutte contre les accrus forestières, suppression des rejets ligneux</li> <li>Débroussaillage, gyrobroyage, fauche selon les préconisations du diagnostic</li> <li>Broyage au sol et nettoyage du sol selon les préconisations du diagnostic</li> <li>Arrasage des tourradons</li> <li>Frais de mise en décharge</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayants droit non agricoles
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
préalable à la contractualisation	<ul> <li>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer:</li> <li>les secteurs et les surfaces qui feront l'objet d'un entretien mécanique par gyrobroyage ou débroussaillage,</li> <li>de spécifier les modes d'intervention en fonction des spécificités des espèces présentes et du type de couvert souhaité (taux de recouvrement des ligneux à maintenir),</li> <li>les éléments à conserver,</li> <li>les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage),</li> <li>le nombre et la fréquence des interventions au cours du contrat.</li> </ul>
Points de contrôle	<ul> <li>Présentation du rapport de diagnostic</li> <li>Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos)</li> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces travaillées</li> <li>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat. 300 à 1000 €/ha/an
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

Cahier des charges n°5		
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats		
A32306P – Réhabilitation	A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignement de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers	
	Objectif 1 - Maintien ou amélioration de l'état de conservation des chiroptères Fiche Actions CHIR 6 : Maintenir, entretenir et restaurer les linéaires et formations arborées (haies, bocages, bosquets) et zones de régulation écologique	
Objectifs de l'action	La structuration du paysage par les éléments linéaires (haies, alignement d'arbres, zones de régulation écologiques) et ponctuels (arbres isolés, bosquets) s'avère déterminante pour la bonne conservation des chiroptères qui utilisent ces infrastructures pour se déplacer (points de repères) et pour s'alimenter (zones riches en insectes et abritées des intempéries). Cette action vise donc la création et la préservation d'habitats de chasse et de voies de déplacement pour les chiroptères mais également de gîtes potentiels (arbres creux ou fissurés) favorables à plusieurs espèces.	
Espèces concernées	1310 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schreibers 1308 Barbastelle d'Europe 1321 Murin à oreilles échancrées 1305 Rhinolophe Euryale  1083 Lucane cerf-volant	
Localisation de l'action	Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat	
Surface et éléments engagés	Nombre d'arbres isolés ou en alignement (hors SAU) Mètres linéaires de haies (hors SAU) Surface de bosquet (hors SAU) Les éléments engagés seront déterminés au moment de la contractualisation	
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer:</li> <li>les éléments linéaires existants qui feront l'objet de réhabilitation ou de plantation afin d'en assurer la continuité (la création de nouveaux éléments linéaires n'est pas éligible),</li> <li>les essences locales à utiliser,</li> <li>de spécifier les modes d'intervention en fonction des spécificités des éléments linéaires et des espèces qui les composent,</li> <li>les modalités d'entretien après réhabilitation (type, nombre et fréquence de tailles à effectuer au cours du contrat),</li> <li>les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage),</li> <li>les zones d'accès des engins et la localisation des lieux de stockage si nécessaire,</li> <li>le pourcentage de linéaires de haies hautes.</li> </ul>	

Engagements rémunérés	<ul> <li>Interdiction du paillage plastique: plantation sous paillis végétal ou biodégradable</li> <li>Utilisation de matériel adapté faisant des coupes nettes</li> <li>Utilisation d'essences locales</li> <li>Absence de fertilisation ou de traitement phytosanitaire sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)</li> <li>Abattage des arbres morts ou en mauvais état sanitaire uniquement en cas de danger pour les biens ou les personnes</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, et de préférence du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires</li> </ul>
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayants droit non agricoles
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
préalable à la contractualisation	<ul> <li>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</li> <li>les éléments linéaires existants qui feront l'objet de réhabilitation ou de plantation afin d'en assurer la continuité (la création de nouveaux éléments linéaires n'est pas éligible),</li> <li>les essences locales à utiliser,</li> <li>de spécifier les modes d'intervention en fonction des spécificités des éléments linéaires et des espèces qui les composent,</li> <li>les modalités d'entretien après réhabilitation (type, nombre et fréquence de tailles à effectuer au cours du contrat),</li> <li>les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage),</li> <li>les zones d'accès des engins et la localisation des lieux de stockage si nécessaire,</li> <li>le pourcentage de linéaires de haies hautes.</li> </ul>
Points de contrôle	<ul> <li>Présentation du rapport de diagnostic</li> <li>Vérification visuelle d'absence de traces de fertilisation et de traitements phytosanitaires</li> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres</li> <li>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat. Montant indicatif 20€ HT/ml
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

Cahier des charges n <sup>6</sup>		
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats		
• A32306R - Entretie	• A32306R - Entretien d'alignement de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers	
Objectifs de l'action	Objectif 1 - Maintien ou amélioration de l'état de conservation des chiroptères Fiche Actions CHIR 6 - Entretien d'alignement de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets et zones de régulation écologique  La structuration du paysage par les éléments linéaires (haies, alignement d'arbres, zones de régulation écologiques) et ponctuels (arbres isolés, bosquets) s'avère déterminante pour la bonne conservation des chiroptères qui utilisent ces infrastructures pour se déplacer (points de repères) et pour s'alimenter (zones riches en insectes et abritées des intempéries). Cette action vise donc la préservation d'habitats de chasse et de voies de déplacement pour les chiroptères mais également de gîtes potentiels (arbres creux ou fissurés) favorables à plusieurs espèces.	
Espèces concernées	1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schreibers 1308 Barbastelle d'Europe 1321 Murin à oreilles échancrées 1305 Rhinolophe Euryale  1083 Lucane cerf-volant	
Localisation de l'action	Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat	
Surface et éléments engagés	<ul> <li>Nombre d'arbres isolés ou en alignement (hors SAU)</li> <li>Mètres linéaires de haies (hors SAU)</li> <li>Surface de bosquet (hors SAU)</li> <li>Les éléments engagés seront déterminés au moment de la contractualisation</li> </ul>	
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Utilisation de matériel adapté faisant des coupes nettes</li> <li>Absence de fertilisation ou de traitement phytosanitaire sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation de tous travaux entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 mars, et de préférence du 1<sup>er</sup> décembre au 28 février, en dehors de la période de reproduction des oiseaux et le démarrage de la végétation (y compris la floraison et la fructification)</li> <li>Autoriser l'accès aux terrains pour la réalisation de suivis ou d'inventaires</li> </ul>	

Engagements rémunérés	<ul> <li>Taille de la haie ou des autres éléments</li> <li>Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage</li> <li>Entretien des arbres têtards</li> <li>Exportation des rémanents et des déchets de coupe ou maintien sur place autorisé et traitement des produits de coupe selon les préconisations du diagnostic</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayants droit non agricoles
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat
préalable à la contractualisation	<ul> <li>Un diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation afin de déterminer :</li> <li>les éléments linéaires qui feront l'objet d'un entretien,</li> <li>les essences à entretenir,</li> <li>de spécifier les modes d'intervention (type de tailles, élagage) en fonction des spécificités des éléments linéaires et des espèces qui les composent,</li> <li>le nombre et la fréquence de tailles au cours du contrat,</li> <li>les modalités techniques d'exportation des produits de coupe ou de maintien sur place et le traitement des résidus (brûlage, broyage),</li> <li>les zones d'accès des engins et la localisation des lieux de stockage si nécessaire,</li> <li>le pourcentage de linéaires de haies hautes</li> </ul>
Points de contrôle	<ul> <li>Présentation du rapport de diagnostic</li> <li>Vérification visuelle d'absence de traces de fertilisation et de traitements phytosanitaires</li> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des haies, vergers, bosquets ou arbres</li> <li>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat. Montant indicatif 1 à 2 € HT/ml
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

Cahier des charges n <sup>7</sup>		
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats		
	A32309P – Création ou rétablissement de mares	
Objectifs de l'action	Objectif 1 - Maintien ou amélioration de l'état de conservation des chiroptères Fiche Actions CHIR 8 - Maintenir ou créer des milieux aquatiques et humides en milieu agricole et forestier (mare)  Par le rétablissement ou la création de mares, favoriser l'implantation et le maintien de colonies de chiroptères dont l'établissement est inféodé à la présence de points d'eau.	
Espèces concernées	1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schreibers 1308 Barbastelle d'Europe 1321 Murin à oreilles échancrées	
Localisation de l'action	Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat	
Surface et éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) non forestières Les surfaces engagées en ha seront déterminées au moment de la contractualisation	
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Travaux à réaliser du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier, hors période de reproduction et de développement larvaire des batraciens</li> <li>Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare</li> <li>Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> </ul>	
Engagements rémunérés	<ul> <li>Profilage des berges en pente douce</li> <li>Désenvasement, curage et gestion des produits de curage</li> <li>Colmatage</li> <li>Débroussaillage et dégagement des abords</li> <li>Faucardage de la végétation aquatique</li> <li>Végétalisation (avec des espèces indigènes)</li> <li>Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare</li> <li>Enlèvement manuel des végétaux ligneux</li> <li>Dévitalisation par annellation</li> <li>Exportation des végétaux</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>	
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers	
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat	

préalable à la contractualisation	Respect des documents de planification de la politique d l'eau : la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et d'une taille inférieure à 1000 m².
Points de contrôle	<ul> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare</li> <li>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat.
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

Cahier des charges n®			
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats			
	A32309R – Entretien de mares		
Objectifs de l'action	Objectif 1 - Maintien ou amélioration de l'état de conservation des chiroptères Fiche Actions CHIR 8 : Maintenir ou créer des milieux aquatiques et humides en milieu agricole et forestier (mare)  Par l'entretien de mares, favoriser l'implantation et le maintien de colonies de chiroptères dont l'établissement est inféodé à la présence de points d'eau.		
Espèces concernées	1304 Grand Rhinolophe 1303 Petit Rhinolophe 1310 Minioptère de Schreibers 1308 Barbastelle d'Europe 1321 Murin à oreilles échancrées		
Localisation de l'action	Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat		
Surface et éléments engagés	Parcelles non agricoles (hors SAU) non forestières Les surfaces engagées en ha seront déterminées au moment de la contractualisation		
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Travaux à réaliser du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier, hors période de reproduction et de développement larvaire des batraciens</li> <li>Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare</li> <li>Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> </ul>		
Engagements rémunérés	<ul> <li>Débroussaillage d'entretien et dégagement des abords</li> <li>Faucardage de la végétation aquatique</li> <li>Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare</li> <li>Exportation des végétaux</li> <li>Enlèvement des macro-déchets</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>		
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayants droit non agricoles, non forestiers		
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat		
préalable à la contractualisation	Respect des documents de planification de la politique de l'eau: la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et d'une taille inférieure à 1000 m².		

Points de contrôle	<ul> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare</li> <li>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>	
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat	
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités	
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat	

Cahier des charges n <sup>9</sup>		
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats		
A32323P – Aména	gements artificiels en faveur d'espèces justifiant de la désignation d'un site	
Objectifs de l'action	Objectif 1 - Maintien ou amélioration de l'état de conservation des chiroptères Fiche Actions CHIR1 : Entretien et restauration du patrimoine bâti, gîte à chiroptères - Créer ou restaurer des aménagements propices à l'installation ou au maintien des colonies de chiroptères : nichoirs, éléments de protection et d'aménagement des gîtes de chauves-souris.	
Espèces concernées	1304 - Grand Rhinolophe 1303 - Petit Rhinolophe 1321 - Murin à oreilles échancrées* 1308 - Barbastelle 1310 - Minioptère de Schreibers 1305 - Rhinolophe euryale	
Localisation de l'action	Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat	
Surface et éléments engagés	Toutes parcelles Les surfaces engagées en ha seront déterminées au moment de la contractualisation	
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Période d'autorisation des travaux à préciser lors de la préparation du contrat</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire)</li> </ul>	
Engagements rémunérés	<ul> <li>Aménagements spécifiques pour les grottes ou gîtes à chauve-souris (pose de grille)</li> <li>Autres aménagements (nichoirs,) selon diagnostic</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>	
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayants droit	
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat	
préalable à la contractualisation		
Points de contrôle	<ul> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</li> <li>Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>	

Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat	
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités	
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat	

Cahier des charges n°10		
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats		
• A32326P –	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact	
Objectifs de l'action	Objectif 5 - Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des espèces, habitats naturels, et habitats d'espèces Fiches Actions : COM1 - Sensibiliser et informer sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire  Améliorer l'information, la sensibilisation et l'accueil du public sur le site Massif de la Malepère en informant les usagers des caractéristiques des espèces et habitats présents afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur les habitats d'intérêt communautaire ou espèces d'intérêt communautaire sensibles.  Cette action repose sur la mise en place de panneaux de recommandations positionnés sur le site Natura 2000 à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking).	
Habitats concernés	6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) 6510 - Pelouses maigres de fauches de basse altitude (Alopecurus pratensis – Sanguisorba officinalis)	
Espèces concernées	9340 - Forêts à Quercus ilex 3130 - Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae 7220 - *Sources pétrifiantes avec formations de travertins (Cratoneurion)  1304 - Grand Rhinolophe 1303 - Petit Rhinolophe 1321 - Murin à oreilles échancrées* 1308 - Barbastelle 1310 - Minioptère de Schreibers 1305 - Rhinolophe euryale  1083 - Lucane cerf-volant	
Localisation de l'action	Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat	
Surface et éléments engagés	Toutes parcelles Les surfaces engagées en ha seront déterminées au moment de la contractualisation	
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</li> <li>Respect de la charte graphique ou des normes existantes</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> </ul>	

Engagements rémunérés	<ul> <li>Conception des panneaux</li> <li>Fabrication</li> <li>Pose et dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu</li> <li>Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose</li> <li>Entretien des équipements d'information</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>	
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayants droit	
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat	
préalable à la contractualisation	<ul> <li>L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion listées dans la présente annexe.</li> <li>L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.</li> <li>L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat</li> </ul>	
Points de contrôle	<ul> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)</li> <li>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</li> <li>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>	
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat	
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités	
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat	

### Mesures forestières

Cahier des charges n°11			
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats			
F22702 - Créat	F22702 - Création ou rétablissement de mares forestières  Mesures forestières		
Objectifs de l'action	Objectif 1 - Maintien ou amélioration de l'état de conservation des chiroptères Fiches Actions CHIR8 : Maintenir ou créer des milieux aquatiques et humides en milieu agricole et forestier (mare)  Par le rétablissement ou la création de mares, favoriser l'implantation et le maintien de colonies de chiroptères dont l'établissement est inféodé à la présence de points d'eau.		
Espèces concernées	1304 - Grand Rhinolophe 1303 - Petit Rhinolophe 1321 - Murin à oreilles échancrées* 1308 - Barbastelle 1310 - Minioptère de Schreibers 1305 - Rhinolophe euryale		
Localisation de l'action	Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat		
Surface et éléments engagés	Parcelles forestières Les surfaces engagées en ha seront déterminées au moment de la contractualisation		
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Travaux à réaliser du 1<sup>er</sup> septembre au 31 janvier, hors période de reproduction et de développement larvaire des batraciens –</li> <li>Ne pas entreposer de sel à proximité de la mare Interdiction d'utilisation de procédés chimiques en cas de lutte contre les nuisibles</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)</li> <li>Le bénéficiaire s'engage également à éviter des opérations de coupes pouvant être préjudiciables au maintien de la mare (coupe à blanc à proximité de la mare), en maintenant des arbres en quantité suffisante autour de celle-ci.</li> </ul>		
Engagements rémunérés	<ul> <li>Profilage des berges en pente douce;</li> <li>Désenvasement, curage et gestion des produits de curage;</li> <li>Colmatage;</li> <li>Débroussaillage et dégagement des abords</li> <li>Faucardage de la végétation aquatique</li> <li>Végétalisation (avec des espèces indigènes);</li> <li>Entretiens nécessaires au bon fonctionnement de la mare;</li> <li>Enlèvement manuel des végétaux ligneux (interdiction de traitement chimique),</li> <li>Dévitalisation par annellation;</li> </ul>		

	<ul> <li>Exportation des végétaux ligneux et des déblais à une distance minimale de 20m, dans le cas de milieux particulièrement fragiles;</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>	
Bénéficiaire du contrat	Propriétaires et ayants droit forestiers	
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat	
préalable à la contractualisation	Respect des documents de planification de la politique de l'eau : la mare ne doit pas être en communication avec un ruisseau, et d'une taille inférieure à 1000 m².	
Points de contrôle	<ul> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie)</li> <li>Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges avec l'état de la mare</li> <li>Vérification des factures</li> </ul>	
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat.  Montant plafonné : Restauration ou création de mare : 10 000€ HT  Entretien de mare : 1000€ HT	
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités	
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat	

Cahier des charges n°12		
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats		
F22712 - Dispositif favorisant le développement de bois sénescents  Mesures forestières		
Objectifs de l'action	Objectif 1 - Maintien ou amélioration de l'état de conservation des chiroptères Fiche Actions CHIR 7: Assurer la présence d'arbres âgés dans les peuplements  Favoriser le développement de bois sénescents en forêt dans le but de maintenir les arbres creux ou fissurés, gîtes à chiroptères et abris pour les lucanes cerfs-volants.	
Habitat concerné Espèces concernées	9340 Forêts à Quercus ilex  1304 - Grand Rhinolophe 1303 - Petit Rhinolophe 1321 - Murin à oreilles échancrées* 1308 - Barbastelle 1310 - Minioptère de Schreibers 1305 - Rhinolophe euryale  1083 - Lucane cerf-volant	
Localisation de l'action	Cf. cartographie des habitats naturels annexée au contrat	
Surface et éléments engagés	Parcelles forestières Les surfaces engagées en ha seront déterminées au mom-	ent de la contractualisation
Engagements non rémunérés	Le bénéficiaire s'engage à marquer les arbres sélectionnés ou à délimiter les îlots de sénescence au moment de leur identification à la peinture ou à la griffe.	
Engagements rémunérés	Les opérations éligibles consistent au maintien sur pied d'arbres correspondant aux critères énoncés pendant 30 ans, ainsi que d'éventuels études et frais d'experts. L'engagement contractuel du propriétaire porte sur une durée de 30 ans. Il est admis sur cette durée que l'engagement n'est pas rompu si les arbres réservés subissent des aléas : volis, chablis ou attaques d'insectes. Dans ce cas c'est l'arbre ou ses parties maintenues au sol qui valent engagement	
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayants droit forestiers	
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat	
préalable à la contractualisation	<ul> <li>Le contrat est signé sur une durée de 5 ans. L'engagement porte quant à lui sur une durée de 30 ans.</li> <li>Les contrôles de respect des engagements peuvent se faire jusqu'à la trentième année de l'engagement.</li> </ul>	

	<ul> <li>Les surfaces se trouvant dans une situation d'absence de sylviculture, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont pas éligibles.</li> <li>Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare contractualisé avec cette action d'au moins 5 m3 bois fort. Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence.</li> <li>Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans les orientations régionales forestières. En outre, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, ainsi que, dans la mesure du possible, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités.</li> <li>À défaut de spécifications dans les orientations régionales forestières, ces arbres doivent au minimum avoir un diamètre supérieur à 40 cm à 1,30 m et présenter une ou plusieurs cavités.</li> <li>En contexte de futaie régulière, le maintien d'arbres adultes après la coupe définitive conduit à leur faire surplomber un jeune peuplement issu de régénération au sein duquel leur extraction ultérieure sera rendue délicate. C'est pourquoi le renouvellement du contrat doit être possible pour les arbres qui répondent encore aux critères d'éligibilité. En contexte irrégulier, le renouvellement du contrat est également possible dans les mêmes conditions.</li> <li>Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions forestières de l'annexe 1.</li> </ul>	
Points de contrôle	Présence des bois marqués sur pieds pendant 30 ans	
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat . Montant plafonné : 2000€ HT/ha Aide forfaitaire de 5 à 42€ selon essence	
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités	
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat	

Cahier des charges n°13			
Massif de la Malepère SIC N°FR 910 1452 Directive Habitats			
F22714 - Investissements visant à informer les usagers de la forêt  Mesures forestières		Mesures forestières	
Objectifs de l'action	Objectif 5 - Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des espèces, habitats naturels, et habitats d'espèces  Fiche Actions COM 1 : Sensibiliser et informer sur les espèces et habitats d'intérêt communautaire  Informer les usagers de la forêt afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur les habitats naturels et sur les chiroptères. Cette action repose sur la mise en place de panneaux recommandations positionnés sur le site Natura 2000 à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking).		
Habitat concerné	9340 Forêts à Quercus ilex		
Espèces concernées	1304 - Grand Rhinolophe 1303 - Petit Rhinolophe 1321 - Murin à oreilles échancrées* 1308 - Barbastelle 1310 - Minioptère de Schreibers 1305 - Rhinolophe euryale		
	1083 - Lucane cerf-volant		
Localisation de l'action	Cf. cartographie des habitats forestiers annexée au contrat		
Surface et éléments engagés	Parcelles forestières Les surfaces engagées en ha seront déterminées au moment de la contractualisation		
Engagements non rémunérés	<ul> <li>Si utilisation de poteaux creux, ceux-ci doivent être obturés en haut</li> <li>Respect de la charte graphique ou des normes existantes</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)</li> </ul>		
Engagements rémunérés	<ul> <li>Conception des panneaux ;</li> <li>Fabrication ;</li> <li>Pose, dépose saisonnière ou au terme du contrat s'il y a lieu ;</li> <li>Rebouchage des trous laissés par les poteaux lors de la dépose ;</li> <li>Entretien des équipements d'information</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</li> </ul>		
Bénéficiaires du contrat	Propriétaires et ayants droit forestiers		
Durée du contrat	5 ans à compter de la date de prise d'effet du contrat		

préalable à la contractualisation	<ul> <li>L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion des milieux forestiers listées dans la présente annexe.</li> <li>L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000.</li> <li>Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.</li> <li>L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.</li> </ul>
Points de contrôle	<ul> <li>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés</li> <li>Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente</li> </ul>
Montant de l'aide	Le montant de l'action est déterminé au moment de l'instruction de chaque contrat. Montant plafonné : 5 000€ HT. 3000€ Ht par panneau « pédagogique ». 300€ HT par panneau de réglementation.
Financeurs potentiels	Etat, FEADER, collectivités
Calendrier de mise en œuvre	A renseigner au moment de la préparation de chaque contrat

#### 2. La charte Natura 2000

(Document complet « La charte Nature 2000 Massif de la Malepère » CF. ANNEXE 1)

Instaurée par la loi nº2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoire ruraux (loi DTR), la charte Natura 2000 d'un site constitue un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000.

Annexée au document d'objectifs, la charte Natura 2000 comporte des engagements de gestion courante, non rémunérés et contrôlables par l'Etat et renvoie à des usages et des pratiques respectueux des milieux naturels et des espèces. Elle comporte également un ensemble de recommandations et de conseils qui ne feront pas l'objet de contrôle et qui visent à sensibiliser les adhérents aux enjeux de conservation du site. La charte Natura 2000 peut éventuellement rappeler la réglementation en vigueur sur le site mais ne doit pas se limiter au respect des exigences réglementaires. A titre d'exemple, une recommandation portant sur l'ensemble d'un site Natura 200 pourrait être de signaler à la structure animatrice les travaux éventuels et changements de pratiques susceptibles d'affecter la biodiversité.

Elle s'adresse à toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site. L'adhérent s'engage pour une durée de cinq ans renouvelable. Cette adhésion n'empêche pas la signature d'un contrat Natura 2000 et inversement.

Contrairement au contrat Natura 2000 et aux mesures agro-environnementales, l'adhésion à la charte Natura 2000 n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant dans certains cas, elle ouvre droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB).

Si le signataire s'oppose à un contrôle ou en cas de non respect des engagements, l'adhésion peutêtre suspendue voire résiliée par décision du Préfet, ce qui entraîne la suppression des avantages fiscaux.

La charte Natura 2000 du site « Massif de la Malepère » a été élaborée en lien avec les acteurs locaux dans le cadre de la mise en œuvre du document d'objectifs selon les recommandations du « Guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 » élaboré par la DIREN Languedoc Roussillon.

#### 3. Les mesures transversales

Certaines actions définies dans ce document ne relèvent pas des mesures contractuelles. Il s'agit d'actions à réaliser pour atteindre au mieux les objectifs de conservation visés par le DOCOB. Elles concernent les actions de sensibilisation et de communication telles que la réalisation d'animations, les suivis scientifiques.... Un des rôles de la structure animatrice sera de rechercher les financements nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

## V- Prévisionnel de réalisation

1. Récapitulatif des actions et estimation des coûts (Tableau 2)

Nº fiche opéra- tion DOCOB	Détail	de l'action	Coût année 2010	Coût an- née 2011	Coût an- née 2012	Coût année 2013	Coût an- née 2014	Coût année 2015	Coût an- née 2016 (MAET)	Coût an- née 2017 (MAET)	Total en € les 6 premières années	Total en € par ao tion sur les 6 pre- mières années
	m 3 jours de prépa par réunion	e 2 réunions d'infor- ation : aration + 1/2 journée 4 ⊅€/jour : 1000€	500€ (2jprépara- tion)	250€ (1ère réunion)	250€ (2ème réunion)						1000€	
CHIR 1	cia Conception (25 impression et di	ocumentation spé alisée : 10 jours : 2500€ 0€jour) ffusion de 200 exem- s : 700€	1000€ (4jconception)	2200€ (6j concep- tion et diffu- sion)							3200€	Minimum 11 775€
	Visite de 15 bâtiments	prévoir une 1/2 journée par visite à 125€	625€ (5 visite <i>s</i> )	625€ (5 visites)	625€ (5 visites)						1875€	110000
	15 diagnostics "bâti ment" 330€ diagnostic/jourbâti			1900€ (5 bâtis)	1900€ (5 bâtis)	1900€ (5 bâtis)					5700€	
	Su	ur devis	ND	ND	ND	ND	ND	ND			ND	
	15 diagnostics "environne- ment" (3 jours/diagnostic à 380€jour)	1140€/diagnostic		7980€ (7 diag)	6840€ (6 diag)	2280€ (2 diag)					17 100 €	
CHIR 2		montant moyen ac-		21000€ (7contrats)	21000€ (7con- trats)	21000€ (7con- trats)	21000€ (7 con- trats)	21000€ (7 con- trats)			105 000 €	212 100€
	15 contrats MAET	tion 300€/ha/an soit 10 ha par ex- 18 000€ 18 000€ (6con- 18 000€ (	(6∞n-		72 000 €							
						The state of the s	(2con-		(2con-	6 000€ (2con- trats)	18 000 €	

Nº fiche opéra- tion DOCOB	Détail	de l'action	Coût année 2010	Coût an- née 2011	Coût an- née 2012	Coût année 2013	Coût an- née 2014	Coût année 2015	Coût an- née 2016 (MAET)	Coût an- née 2017 (MAET)	Total en € les 6 premières années	Total en € par ao- tion sur les 6 pre- mières années
	10 diagnostics "environne- ment" (3 jours/diagnostic à 380€jour)	1140€/diagnostic		7980€ (7 diag)	2280€ (2 diag)	1140€ (1 diag)					11 400 €	
CHIR3		montant moyen ac-		52500€ (7contrats)	52500€ (7con- trats)	52500€ (7con- trats)	52500€ (7 con- trats)	52500€ (7 con- trats)			262 500 €	356 400 €
	10 Contrats MAET	tion 250⊕ha/an soit 10 ha par ex- ploitation, 7500€/an/exploita-			15000€ (2con- trats)	15000€ (2con- trats)	15000€ (2 con- trats)	15000€ (2 con- trats)	15000€ (2∞n- trats)		60 000 €	
		tion				7500€ (1contrat)	7500€ (1 contrat)	7500€ (1 contrat)	7500€ (1 contrat)	7500€ (1contrat)	22.500€	
CHIR 4	13 diagnostics "environne- ment" (3 jours/diagnostic à 380€jour)	1140€/diagnostic		6840€ (6 diag)	6840€ (6 diag)	1140€ (1 diag)					14 820 €	271 820 €
				20000€ (4contrats)	20000€ (4con- trats)	20000€ (4con- trats)	20000€ (4con- trats)	20000€ (4con- trats)			100 000 €	
	10 Contrats MAET	5000€/an/exploita- tion (mon- tant moyen)			25000€ (5con- trats)	25000€ (5con- trats)	25000€ (5 con- trats)	25000€ (5 con- trats)	25000€ (5 con- trats)		100 000 €	
						5000€ (1contrat)	5000€ (1 contrat)	5000€ (1 contrat)	5000€ (1 contrat)	5000€ (1contrat)	15 000 €	
	3 Contrats MAET	3000€/an/exploita- tion (montant moyen)		6000€ (2contrats)	6000€ (2con- trats)	6000€ (2 contrats)	6000€ (2 con- trats)	8000€ (2 con- trats)			30 0000€	

Nº fiche opéra- tion DOCOB	Détail	de l'action	Coût année 2010	Coût an- née 2011	Coût an- née 2012	Coût année 2013	Coût an- née 2014	Coût année 2015	Coût an- née 2016 (MAET)	Coût an- née 2017 (MAET)	Total en € les 6 premières années	Total en € par ao- tion sur les 6 pre- mières années
					3000€ (1con- trats)	3000€ (1 contrats)	3000€ (1 con- trats)	3000€ (1 contrats)	3000€ (1∞n- trats)		12 000 €	
CHIR5	mation 8 jours ( support d'int	ne campagne d'info⊦ (réunions, enquêtes, formation) 4000€ formation: 4000€		4750€ (5 j anima- tion+1 j for- mation)		3850€ (3j animation+1j for- mation)					8 400 € Cf projet dé- partemental Natura 2000	14 400 €
	5 diagnostics vétérinaire	1200€/diagnostic		1200€ (1 diag)	2400€ (2 diag)	2400€ (2 diag)	15				6000€	
	20 con	itrats MAEt				of montant moyen d	iagnostics en	vironnemental actions	CHIR2 CHIR	3 ou CHIR4	1	
CHIR6	CHIR2, C	Et (of montant actions HIR3, CHIR4) + Is Natura2000		ND	ND	ND.						
CHIR7	8 diagnostics "sylvi-environ- nement" (3 jours/dia- gnostic à 380€jour)	1140€/diagnostic			4580€ (4 diag)	2280€ (4 diag)	2280€ (4 diag)				9 120 €	Minimum 9 120€

Nº fiche opéra- tion DOCOB	Détail d	de l'action	Coût année 2010	Coût an- née 2011	Coût an- née 2012	Coût année 2013	Coût an- née 2014	Coût année 2015	Coût an- née 2016 (MAET)	Coût an- née 2017 (MAET)	Total en €les 6 premières années	Total en €par ao- tion sur les 6 pre- mières années
	ND of diagnosti taires f	c des zones priori- iche NAT1				ND					ND	
		(cf montant actions IIR3, CHIR4)			of montant i	moyen diagnostics env	ironne mental	actions CHIR2 CHIR3	ou CHIR4			
CHIRS	2 dossiers	sur devis, 2600€ par mare		5200€							5200€	6.550€
	4 dossiers (2 M/ +2 contrats Nat	AET : 135€/mare/an; ura2000: sur devis)		270€	270€	270.€	270€	270€			1350€	
HABH 1	4 diagnostics "environne- ment" (3 jours/diagnostic à 380€jour)	1140€/diagnostic		2280 € (2 diag)	1140€ (1 diag)	1140€ (1 diag)					4 560 €	140 560 \$
				16000€ (2 ∞ntrats)	16000€ (2 ∞ntrats)	16000€ (2 contrats)	16000€ (2 contrats)	16000€ (2 contrats)			80 000 €	
	Pelouse : 25 ha en restau- ration à 244€/ha	6 100 €			8000€ (1 contrat)	8000€ (1 contrat)	8000€ (1 contrat)	8000€ (1 contrat)	8000€ (1 ∞ntrat)		32 000 €	
						8000€ (1 contrat)	8000€ (1 contrat)	8000€ (1 contr <i>a</i> t)	8000€ (1 ∞ntrat)	8000€ (1 contrat)	24 000 €	
	Pelouse : 160 ha en entre- tien à 130€ €/ha	20 800 €										

Détail d	de l'action	Coût année 2010	Coût an- née 2011 Coût année 2013 Coût an- née 2014 Coût année 2016 Coût an- née 2017 (MAET)						Total en € les 6 premières années	Total en € par ao tion sur les 6 pre mières années		
4 diagnostics "environne- ment" (3 jours/diagnostic à 380€jour)	1140€/diagnostic		Cf montants. HAB1.1									
Fauche:4ha en restaura- tion à 362€ha	1 448 €			Cf montants HAB1.2								
Fauche: 40 ha en entretien à 211€/ha	8440€			Cf montants HAB1.2								
250 coût impression	€ljour) ret diffusion 2400€		2500€ (10j conœption)		2200€ (4j conception+im- pression)		2200€ (4j conception+im- pression)			6900€	18 650 €	
250 coût impression	€/jour) n et diffusion 700€									Act CHIR1		
250€'jour)	créa-		1250€ ∞nception	2000€ (cré <i>a</i> tion)						3 250 €	**	
	4 diagnostics "environne- ment" (3 jours/diagnostic à 380€jour)  Fauche: 4 ha en restaura- tion à 362€/ha  Fauche: 40 ha en entretien à 211€/ha  18 jours de con 250 coût impression (6000 e:  10 jours de con 250 coût impression (200 ex 5 jours de con 250€/jour)	"environnement" (3 jours/diagnostic à 380€/our)  Fauche: 4 hasen restauration à 382€/ha  Fauche: 40 hasen entretien à 211€/ha  18 jours de conception : 4500€(à 250€/jour) coût impression et diffusion 2400€ (6000 exemplaires)  10 jours de conception : 2500€(à 250€/jour) coût impression et diffusion 700€ (200 exemplaires)	### Detail de l'action 2010  ### diagnostics "environnement" (3 jours/diagnostic à 390€/jour)  #### Fauche: 4 ha en restauration à 362€/ha  #### Fauche: 40 ha en entretien à 211€/ha  #### 210€/jour)  ###################################	### 140€   1action   2010   mée 2011    4 diagnostics	### 2010	Detail de l'action   2010   née 2011   née 2012   Cout année 2013	14 diagnostics   14 diagnostic   14 diagnos	### 2010   née 2011   née 2012   Coutrannée 2013   née 2014   Coutrannée 2015   #### 2015   Coutrannée 2015   #### 2015   Coutrannée 2015   #### 2015   Coutrannée 2015   #### 2015   #### 2014   Coutrannée 2015   #### 2015   #### 2014   Coutrannée 2015   #### 2015   #### 2015   Coutrannée 2015   #### 2015   #### 2015   Coutrannée 2015   #### 2015   #### 2015   Coutrannée 2015   #### 2015   Cou	Détail de l'action	Détail de l'action   Coût année 2011   née 2012   Coût année 2013   Coût année 2016   née 2016   née 2017   (MAET)	Détail de l'action   Cour année 2011   Coût année 2013   Coût année 2014   Coût année 2015   née 2017   (MAET)   6 premières années 2016   née 2017   (MAET)   (MAET)   6 premières années 2016   née 2016   née 2016   née 2016   née 2016   née 2017   (MAET)   6 premières années 2016   née 2016	

N° fiche opéra- tion DOCOB	Détail	de l'action	Coût année 2010	Coût an née 2011	Coût an- née 2012	Coût année 2013	Coût an- née 2014	Coût année 2015	Coût an- née 2016 (MAET)	Coût an- née 2017 (MAET)	Total en € les 6 premières années	Total en E par ac- tion sur les 6 pre- mières années
	2 réunions/ren- contre	10 jours d'animation : 2500€ (à 250€jour)		1250€ (1 réunion, 5 jours ani- mation)			1250€ (1 réunion, 5 jours ani mation)				2500€	
	24 jours d'an 250€/jour)	imation : 6000€(à	1000€ (4 jours)	1000€ (4 jours)	1000€ (4 jours)	1000€ (4 jours)	1000€ (4 jours)	1000€ (4 jours)			6000€	
	3 suivistous les deux ans	Coût annuel : 2700€ (5 jours à 540€/jour)		2700€	2700€		2700€				8 100 €	58 520 €
NAT 1	10 jours d'intervention : 5400€ (540€/jour)			5400€							5 400 €	
	Elaboration du Mise en place jours (3j de te pendant 6 ans	graphique: 3 jours protocole de suivi: 2 jours du suivi de l'étude: 5 rrain + 2j d'analyse) : soit 30 jours. (400€ ar jour)	4000€ (3j biblio+2j protocole+5j étude)	2000€ (5j étude)	2000€ (5j étude)	2000€ (5j étude)	2000€ (5j étude)	2000€ (5j étude)			14 000 €	
NAT2	Réalisation d'une cam- pagne de ra- diopistage	20 000€ pour une campagne				20 000€					20 0000 €	
NAT 3	pour les pe- louses	24 jours d'interven- tion : 9120€ (à 380€jour)		4660€ (12 jours)		4560€ (12 jours)	10				9 120 €	

Nº fiche opéra- tion DOCOB	Détail	de l'action	Coût année 2010	Coût an- née 2011	Coût an- née 2012	Coût année 2013	Coût an- née 2014	Coût année 2015	Coût an- née 2016 (MAET)	Coût an- née 2017 (MAET)	Total en €les 6 premières années	Total en € par ao- tion sur les 6 pre- mières années
	pour les sources pétri- fiantes	5 jours d'interven- tion : 1900€ (380€jour)		1900€ (5 jours)							1900€	
	130 jours	32 500	6250€ 25j	.5000€ 20j	5000€ 20j	6250€ 25j	.5000€ 20j	5000€ 20j			32 500 €	
	87j (50 diagnostics écologiques)	21750€ (pour mémoire cf. fiches chir, Habh) 30000€	5500€ 22j	3250€ 13j	3250€ 13j	32 <b>50€</b> 13j	3250€ 13j	3250€ 13j			21 750 (diag. 30000€ of fiche Chir et habh)	
ANIM 1	10j	2.500€	750€ 3j	250€ 1j	750€ 3j	250€ 1j	250€ 1j	250€ 1j			2 500 €	107.500 €
	84j	21 000 €	3500€ 14j	3500€ 14j	3500€ 14j	3500€ 14j	3500€ 14j	3500€ 14j			21000€	
	72j	18 000 €	3 000€ 12j	3000€ 12j	3000€ 12j	3000€ 12j	3000€ 12j	3000€ 12j			18 000 €	
	47 jours	11 750 €	1500€ 6j	1250€ 5j	1250€ 5j	2500€ 10j	1250€ 5j	4000€ 16j			11 750 €	

# 2. - Calendrier de réalisation prévisionnel (Tableau 3)

N°fiche			An	née de	réalis	ation	
opération DOCOB	Actions de la fiche opération	2010	2011	2012	2013	2014	2015
	Action CHIR 1.1 : Sensibilisation des propriétaires de bâtis (signature des la charte)						
CHIR 1	Action CHIR 1.2 : Réalisation d'un diagnostic du bâti préalablement à la contractualisation						
	Action CHIR 1.3 : Les aménagements possibles						
CHIR 2	Action CHIR 2.1 : Réaliser un diagnostic environnemental en vue de la description des milieux en place (dont leur état de conservation), des travaux possibles à mener						
	Action CHIR 2.2 : Réduire l'usage des pesticides						
CHIR 3	Action CHIR 3.1 : Réaliser un diagnostic environnemental en vue de la description des milieux en place (dont leur état de conservation), des travaux possibles à mener						
	Action CHIR 3.2: Réduire l'usage des pesticides						
	Action CHIR 4.1 : Réaliser un diagnostic environnemental en vue de la description des milieux en place (dont leur état de conservation), des travaux possibles à mener						
CHIR 4	Action CHIR 4.2 : Conversion à l'Agriculture biologique						
	Action CHIR 4.3 : maintien de l'agriculture biologique						
	Action CHIR 5.1 : Sensibilisation / formation des agriculteurs/éleveurs à l'emploi de traitements antiparasitaires moins rémanents et moins nocifs pour la faune.						
	Action CHIR 5.2 : Aide au diagnostic vétérinaire						
	Action CHIR 6.1 : Réaliser un diagnostic environnemental						
	Action CHIR 6.2 : Entretenir les haies						
CHIR 6	Action CHIR 6.3. Entretenir les arbres isolés ou en alignement						
	Action CHIR 6.4 : Entretenir les vergers						
	Action CHIR 6.5 : création et entretien d'un maillage de zones de régulation écologique						

N° fiche	Actions de la fiele enémation	Année de réalisation										
opération DOCOB	Actions de la fiche opération	2010	2011	2012	2013	2014	2015					
CUID 7	Action CHIR 7.1 : Réaliser un diagnostic sylvicole et environnemental											
CHIR 7	Action CHIR 7.2. Abandonner toute intervention sur des arbres											
	Action CHIR 8.1 : Réaliser un diagnostic environnemental (enjeux biodiversité)											
CHIR 8	Action CHIR 8.2 : Création ou rétablissement de mares											
	Action CHIR 8.3 : Entretien de mares											
	Action HABH 1.1 : Réalisation de diagnostics biodiversité et pastoral préalables aux contrats											
HABH 1	Action HABH 1.2 : Travaux d'ouverture : Débroussaillage selon les techniques et en période autorisées déterminées par les diagnostics biodiversité et pastoral											
	Action HABH 1.3 : Entretien et gestion pastorale avec tenue d'un cahier d'enregistrement											
	Action HABH 2.1 : Réalisation de diagnostics biodiversité et pastoral préalables aux contrats											
HABH 2	Action HABH 2.2: Travaux d'ouverture Si nécessaire selon diagnostics avant contrat d'entretien ": Débroussaillage selon les techniques et en période autorisée (hors périodes de reproduction de la faune et de la flore) déterminée par les diagnostics biodiversité et pastoral											
	Action HABH 2.3: Entretien mécanique et Gestion pastorale avec limitation de la fertilisation et tenue d'un cahier d'enregistrement											

	MESURES TRANSVERSALES	Année de réalisation								
N°fiche opération DOCOB	Actions de la fiche opération	2010	2011	2012	2013	2014	2015			
	Action COM1.1 : Créer et diffuser des plaquettes d'information à destination du grand public et des professionnels (gestionnaires forestiers privés, agriculteurs)									
	Action COM1.2: Création et diffusion d'un livret d'information sur les aménagements favorables aux colonies de chiroptères à l'attention des propriétaires de bâtis.									
COM 1	Action COM1.3 : Réalisation d'un panneau d'information/d'avertissement à proximité d'un gîte et/ou habitat fréquentés par les chiroptères à destination du grand public									
	Action COM1.4 : Organiser des rencontres/journées techniques avec des professionnels (gestionnaires forestiers privés, agriculteurs) et des propriétaires amenés à être en contact avec des chiroptères									
	Action COM1.5 : Communiquer sur les actions menées (animations, presse, site web, etc.)									
	Action NAT1.1 : Réalisation d'un suivi tous les deux ans des colonies connues de chiroptères en bâti									
NAT 1	Action NAT1.2: Localisation des zones forestières prioritairement utilisées par les chiroptères									
	Action NAT1.3 : suivi des populations d'insectes									
NAT2	Action NAT2.1 : Recherche par radiopistage des territoires de chasse utilisés par les chiroptères d'intérêt communautaire de la colonie de La Caune									
NAT 3	Action NAT3.1: Suivi des habitats naturels d'intérêt communautaire									
	Action ANIM1.1 : Assurer l'animation générale nécessaire à la mise en œuvre du DOCOB									
	Action ANIM1.2 : Assurer la mise en œuvre des objectifs de contractualisation									
	Action ANIM1.3 : Assurer la mise en œuvre des actions non contractuelles									
ANIM 1	Action ANIM1.4 : Assurer l'animation particulière relative à la mise en place de la Charte Natura 2000 et aux mesures non contractuelles, en assurer la mise en œuvre et le suivi.									
	Action ANIM1.5 : Assurer la communication									
	Action ANIM1.6 : Assurer la coordination des suivis scientifiques et écologiques									
	Action ANIM1.7 : Assurer le suivi de la mise en œuvre du DOCOB, le suivi des actions menées et la mise à jour du DOCOB									

### VI- Périmètre du site

Les mesures s'appliquent sur le périmètre tel qu'il est présenté dans ce tome.

Toutefois , une réflexion sur une proposition d'ajustement du périmètre est en cours. Elle doit prendre en compte à la fois les connaissances scientifiques actualisées et les limites physiques aisément repérables (route, chemin, cours d'eau, muret, ligne de crête...).

Cette proposition fera l'objet d'une nouvelle consultation des collectivités territoriales par l'intermédiaire des services de l'Etat.

## Table des cartes

Page 16 : Carte de localisation passée et actuelle des gîtes à chiroptères de la directive habitats

Page 20 : Carte des habitats naturels

Page 33 : Carte des Habitats naturels d'intérêt communautaire

Page 46 : carte de la fréquentation du massif forestier par les chiroptères d'intérêt communautaire

Page 48: Carte de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire ponctuels

# **ANNEXE 1**

Charte Natura 2000 du site massif de la Malepère